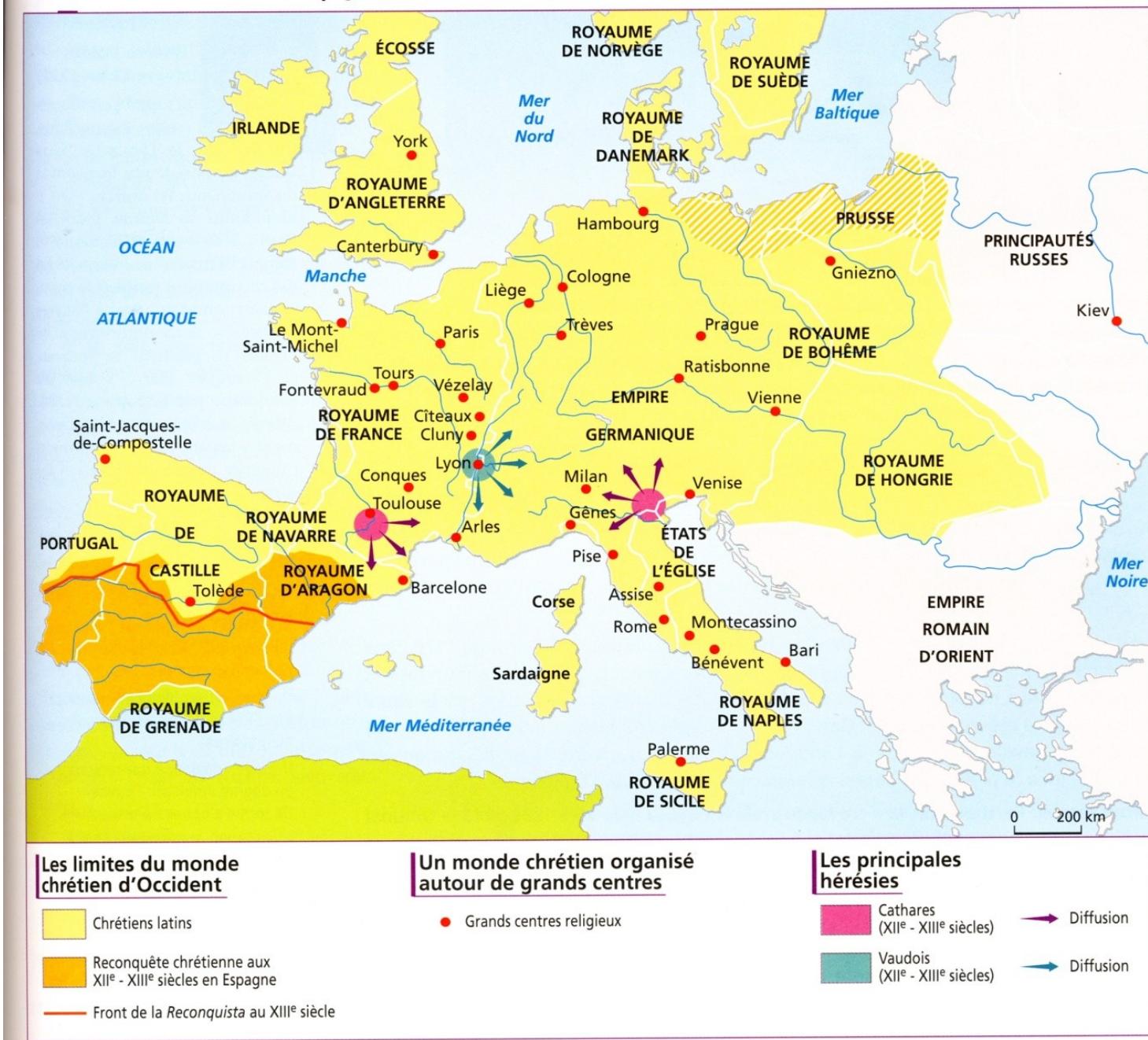


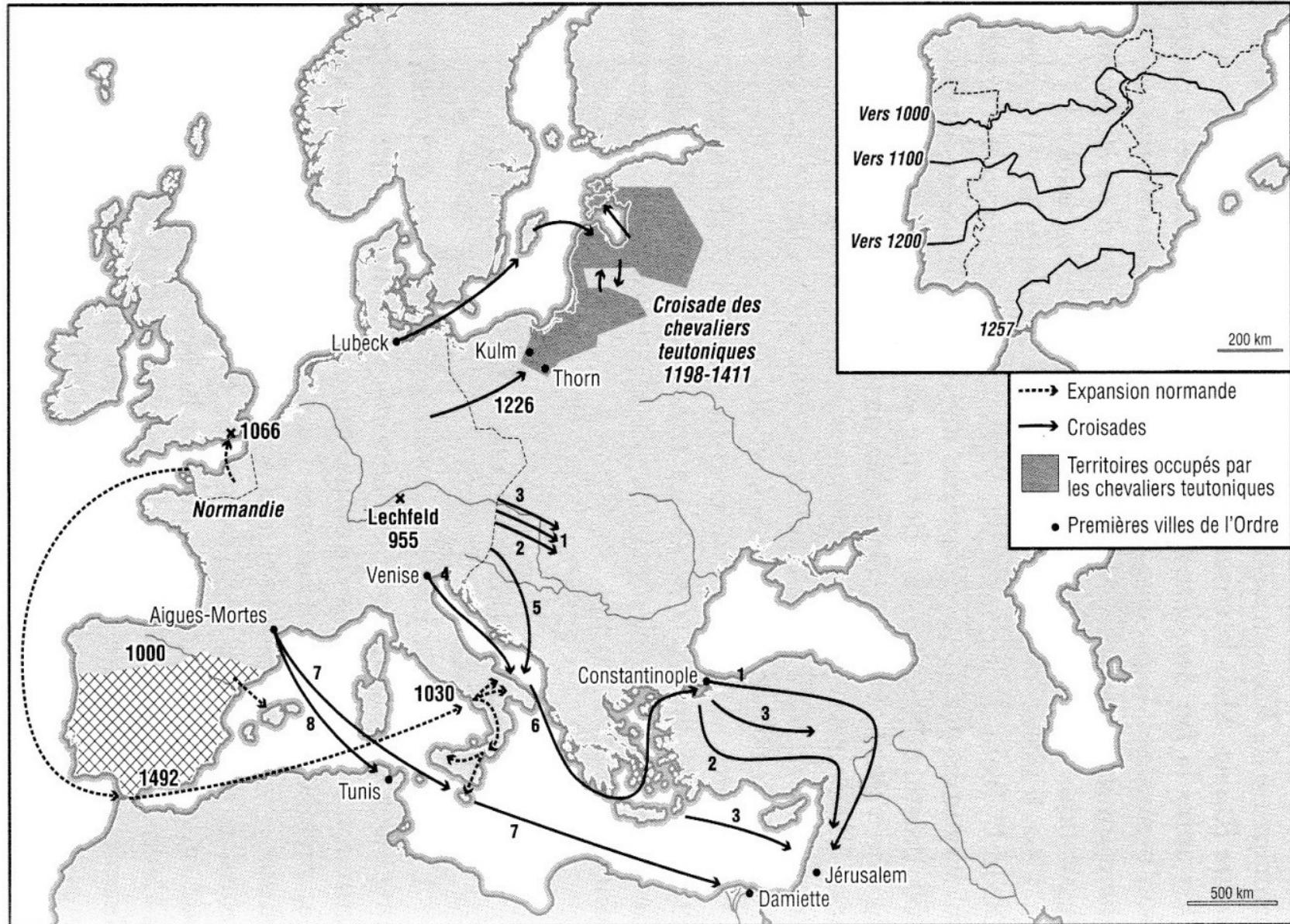
LE BEAU XIII^e SIECLE
(FRANCE, ESPACE GERMANIQUE,
ITALIE).

**LE RENFORCEMENT DES
MONARCHIES FEODALES.**

Introduction : des changements politiques majeures ?

Doc. L'Occident chrétien à son apogée (XII^e - XIII^e siècles).







4

Une fortification féodale : la motte castrale de Dinan

- Les fortifications, en bois puis en pierre (XII^e s.) voient le jour, symbolisant l'apparition des pouvoirs locaux.
Tapisserie de Bayeux, XI^e s.

I- Les permanences : continuité et approfondissement des cadres du pouvoir politique.

A- La chevalerie.

=> Qu'est-ce
qu'un
chevalier ?

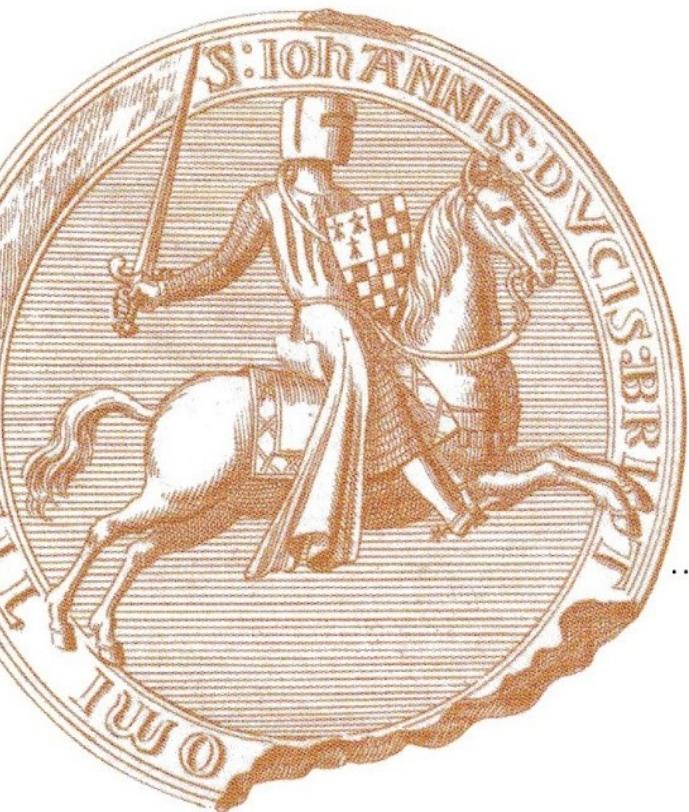




=> Un aristocrate « *nobilis* » : vivre noblement au
XIII^e siècle.



● SCEAU DE JEAN I^{ER}
LE ROUX, DUC DE BRETAGNE
(1237-1286).
DOM MORICE, MÉMOIRES...,
1742-1746.



Sceau de Philippe-Auguste.

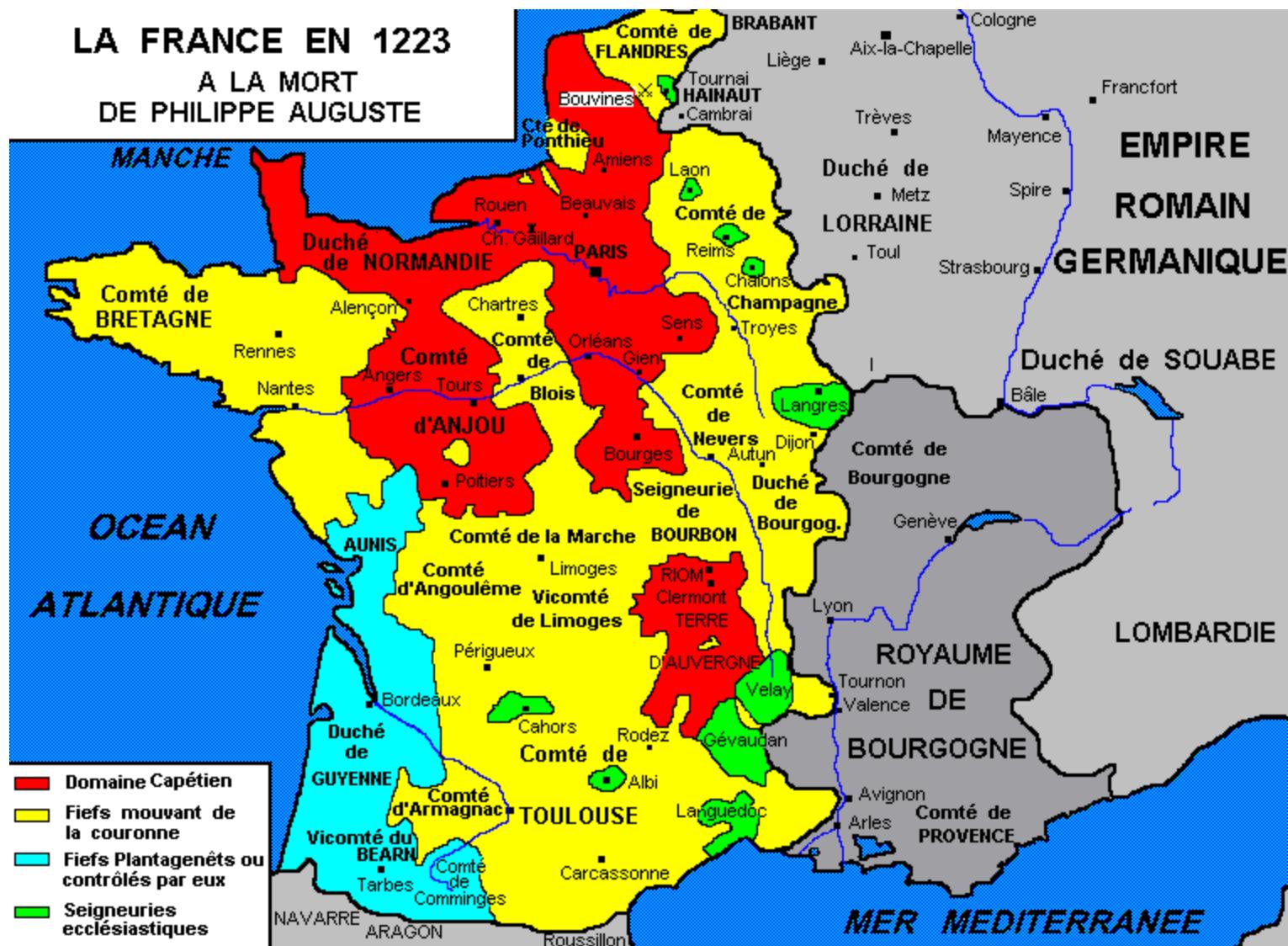


Sceau de Philippe-Auguste.

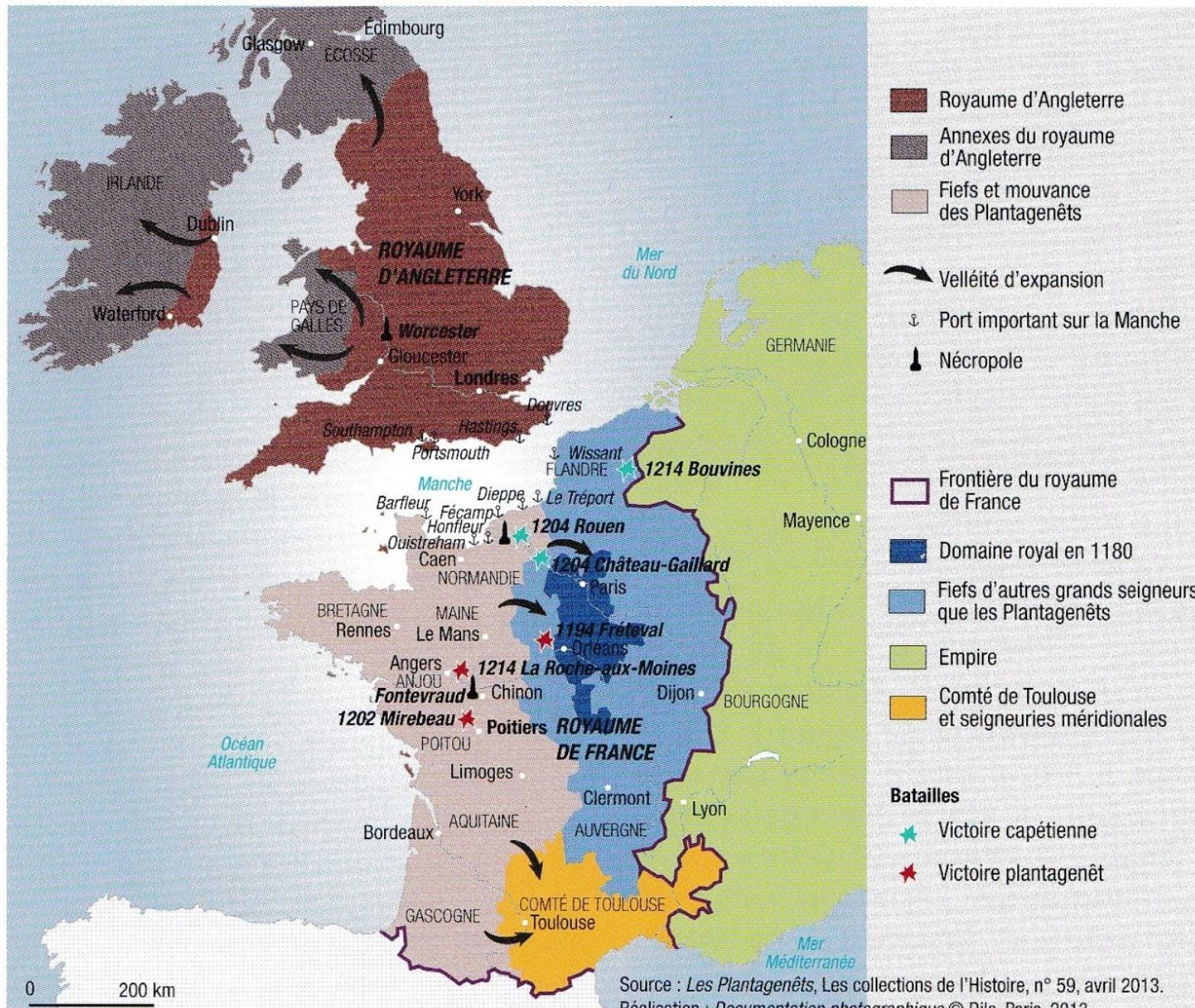


LA FRANCE EN 1223

A LA MORT DE PHILIPPE AUGUSTE



LA PUISSANCE DES PLANTAGENÊTS À LA FIN DU XII^e SIÈCLE





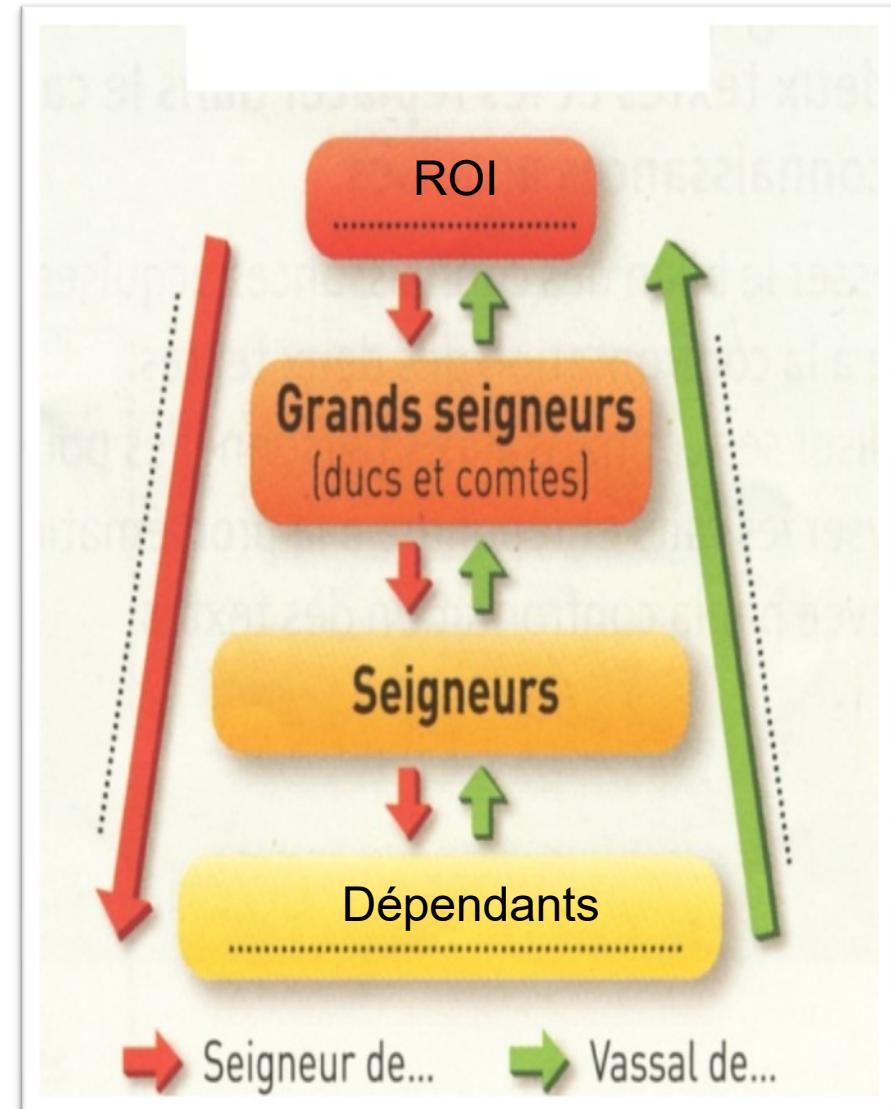
Légende
périphérique :
S T HE OD E
R ICI DOM
ICELLI DE
CLEVE
= « S[ceau] de
Dietrhit,
damoiseau de
Clèves ».



B- Les aristocrates : une « hiérarchie d'égaux ».

« Tant que je vivrai, je vous devrai le service et l'obéissance [...] et de toute ma vie, je n'aurai pas le pouvoir de me soustraire à votre pouvoir mais devrai rester tous les jours de ma vie sous votre pouvoir et protection. »

*Formulaire de Tours
(740/760).*





Miniature
du *Liber
feudorum
Ceritaniæ* (vers
1200-1209).

Quāt li reis tuit durendā le tñchāt e xxvi senz autres demurer
Giant la del ferre si ensena le bȝt Giat de lengs a lui le cest pȝm

O grāmē King hanē wōft erē Vento la rāgnē
et thāng rāne fāne et rāgnē bāt now utrōe pālēt



L'ADOUBEMENT DU JEUNE ROLAND PAR SON ONCLE CHARLEMAGNE

MINIATURE DATANT DE 1240-1250 TIRÉE DE LA CHANSON D'ASPRFMONT COMPOSÉE À LA FIN DU XII^e SIÈCLE © British Library/Robana/Leemage

L'ADOUBEMENT DE GEOFFROY PLANTAGENÊT, 1128

L'adolescent prit un bain, comme le veut la coutume de l'entrée en chevalerie, et s'apprêta. Les camériers avertirent le roi¹ que l'Angevin et ses compagnons sortaient de la salle de bain. Il les fit venir auprès de lui. [...] Geoffroi, le noble fils du comte d'Anjou, revêt une chemise de lin, revêt une robe de drap d'or, un manteau teint de pourpre, met des chausses de soie et des souliers brodés de linceaux d'or. Ses compagnons, qui s'apprêtaient à recevoir avec lui l'honneur d'entrer en chevalerie, s'habillent tous de lin et de pourpre. Orné de ces parures, le gendre royal, comme un lys brillant de blancheur et inondé de l'éclat de la rose, sortit de la chambre avec sa noble escorte de damoiseaux de son âge et s'avança en public. On amena les chevaux; on apporta

les armes; on les répartit entre eux, selon les nécessités. On amena à l'Angevin un cheval d'Espagne brillamment paré, qui était, à ce qu'on dit, si rapide que beaucoup d'oiseaux ne pouvaient le rattraper au vol. Il revêt un haubert² sans pareil, aux mailles doubles, qu'aucune lance, aucun trait ne pouvait transpercer. Il revêt des chausses aux mailles également serrées; on lui met des éperons d'or. On suspend à son cou un bouclier orné de linceaux d'or; on met sur sa tête un heaume³ brillant de pierres précieuses si bien trempé que le fil d'aucune épée ne pouvait l'entrailler ni le fausser. On lui tendit une lance de frêne dont le fer était en acier de Poitiers. Enfin on lui tendit une épée conservée de toute antiquité dans le trésor royal, que le meilleur des forgerons, Galant, avait fabriquée avec le plus grand soin et sans ménager sa peine. Ainsi armé

notre nouveau chevalier, promis à devenir la fleur de la chevalerie, avec une étonnante agilité et sans l'aide d'étriers, bondit sur le cheval rapide. Que dire de plus. Ce jour d'entrée en chevalerie, voué à l'honneur et à la joie, se passa en exercices guerriers et en splendides festins. Les fêtes de cette entrée en chevalerie durèrent auprès du roi sept jours entiers sans désemparer.

Jean (moine de Marmoutier), Histoire de Geoffroi Plantagenêt, vers 1170, Marchegay et Salmon, Paris, 1856-1871.

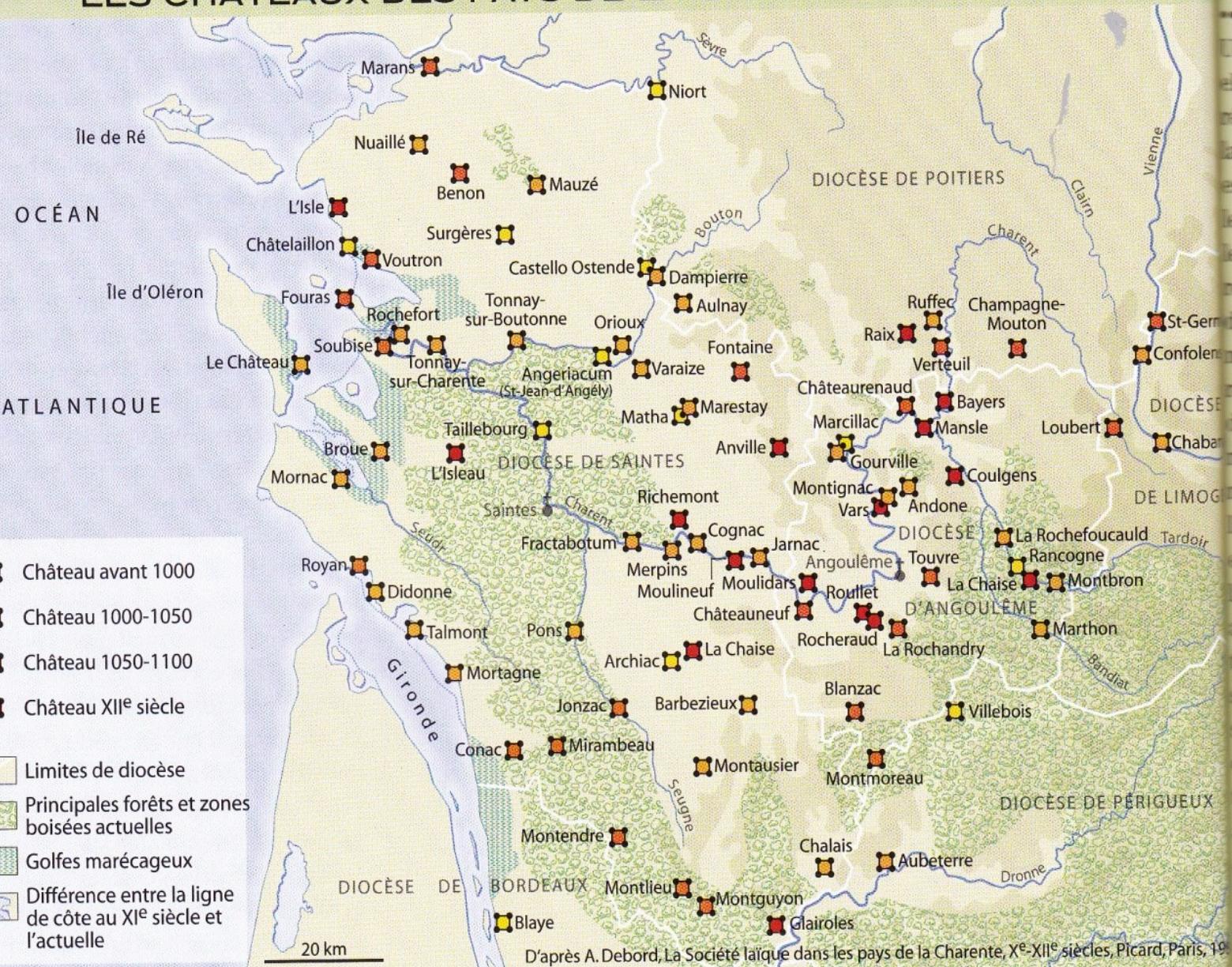
1. Henri Beau Clerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

2. Sorte de cote de mailles.

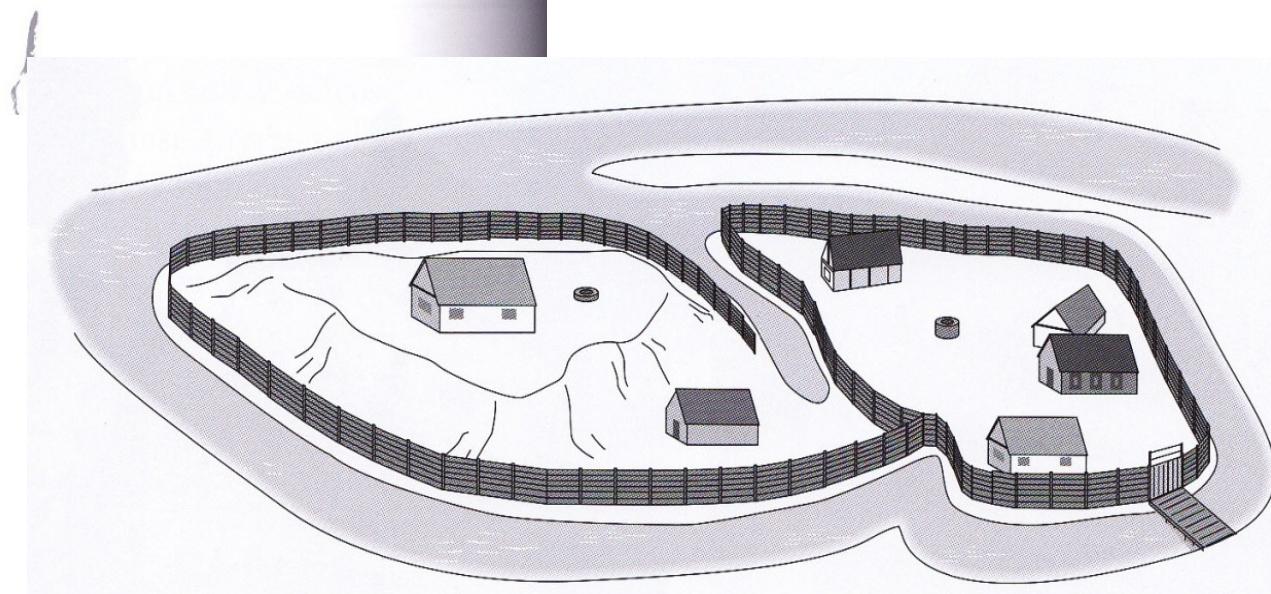
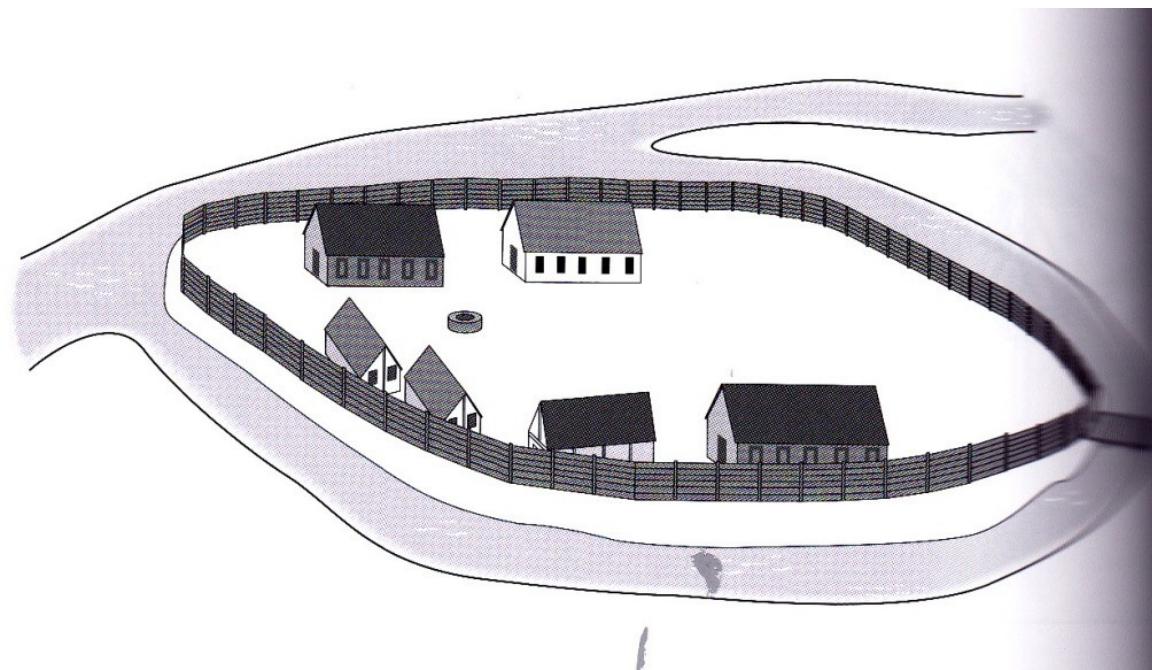
3. Casque.

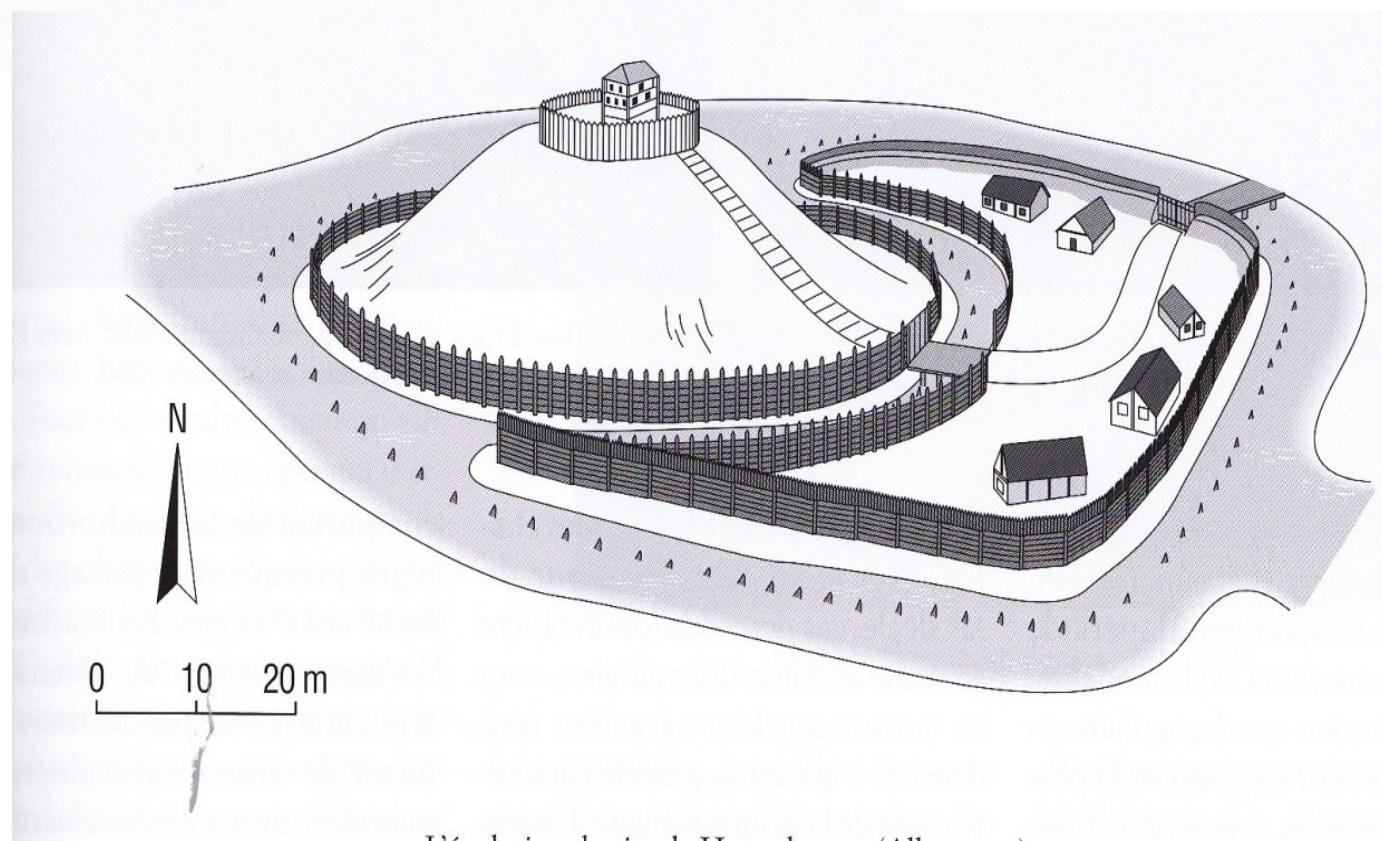
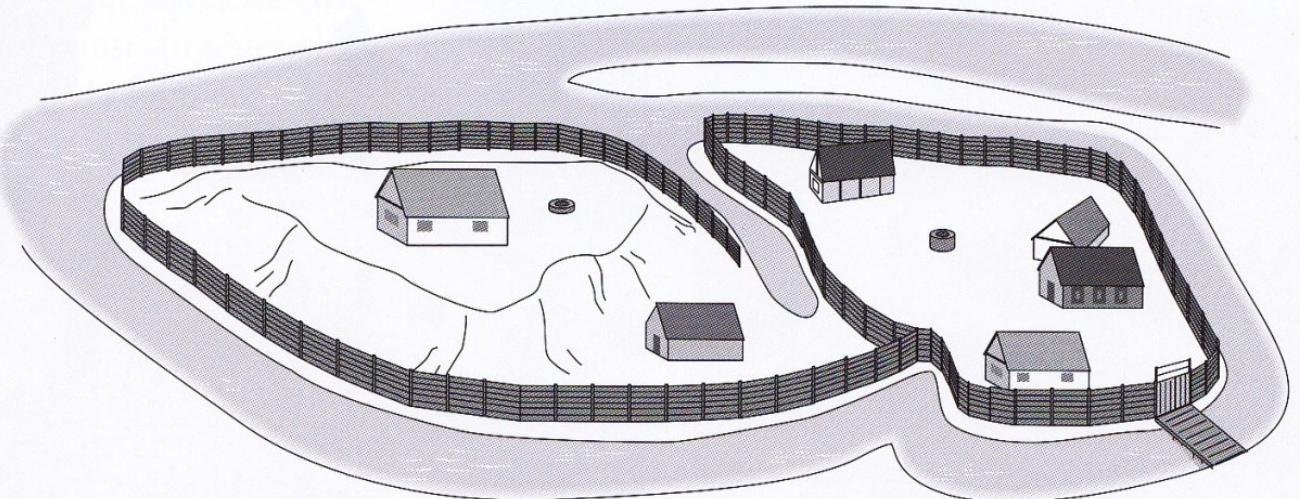
C- Les châteaux-forts.

LES CHÂTEAUX DES PAYS DE LA CHARENTE AVANT 1200



Husterknupp (Allemagne)
: évolution de l'an 900 à 1200.

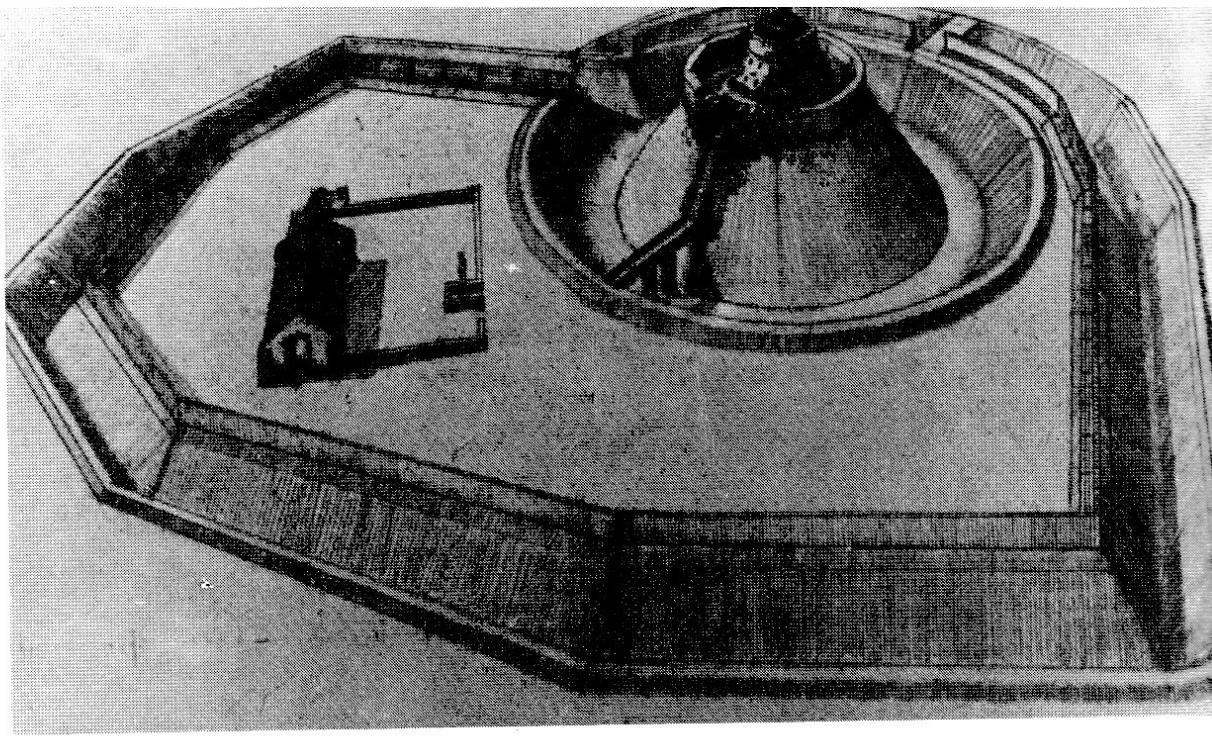




Le château de Loche: donjon du XI^e s., rempart de la fin du XII^e s.

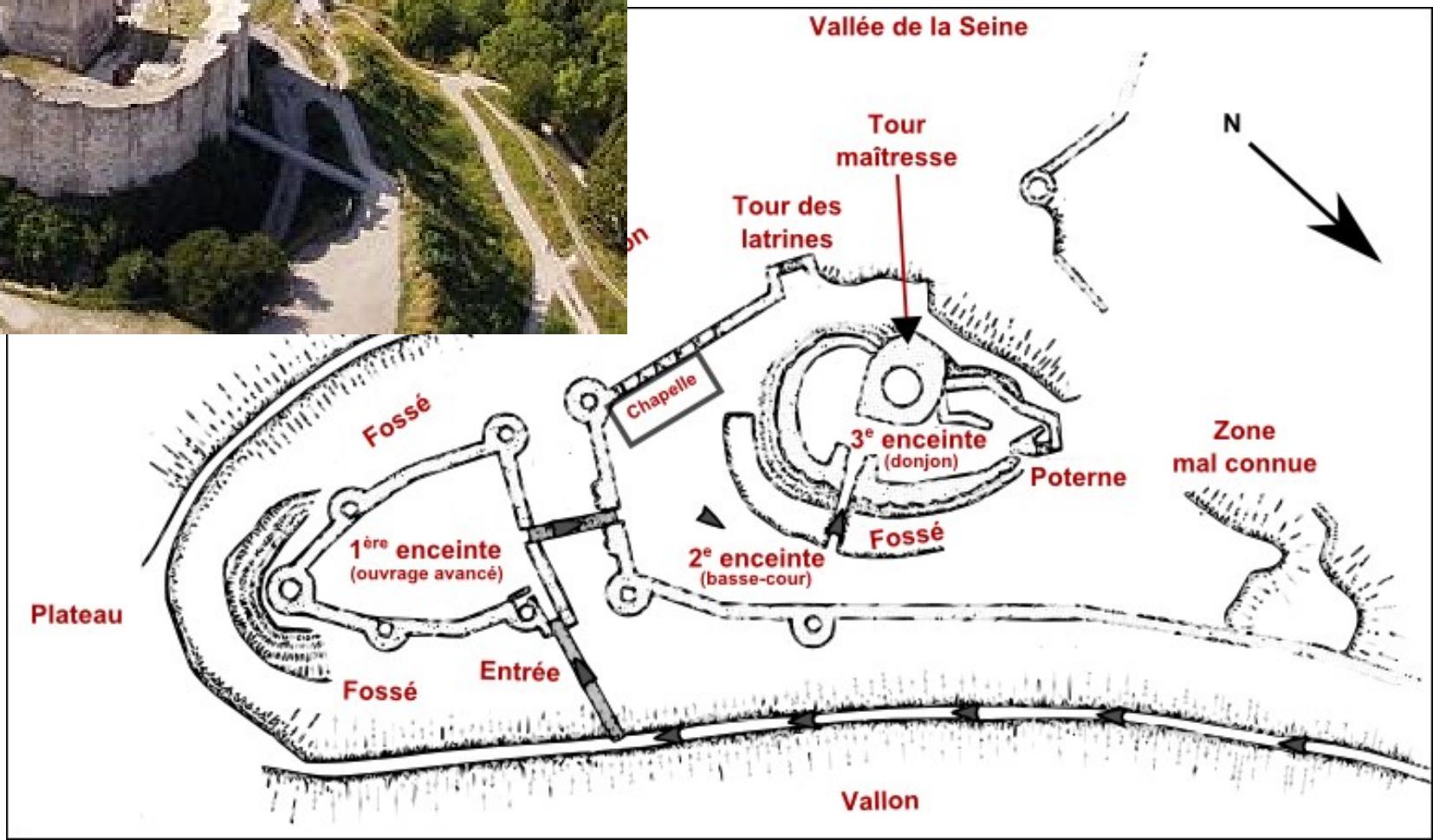


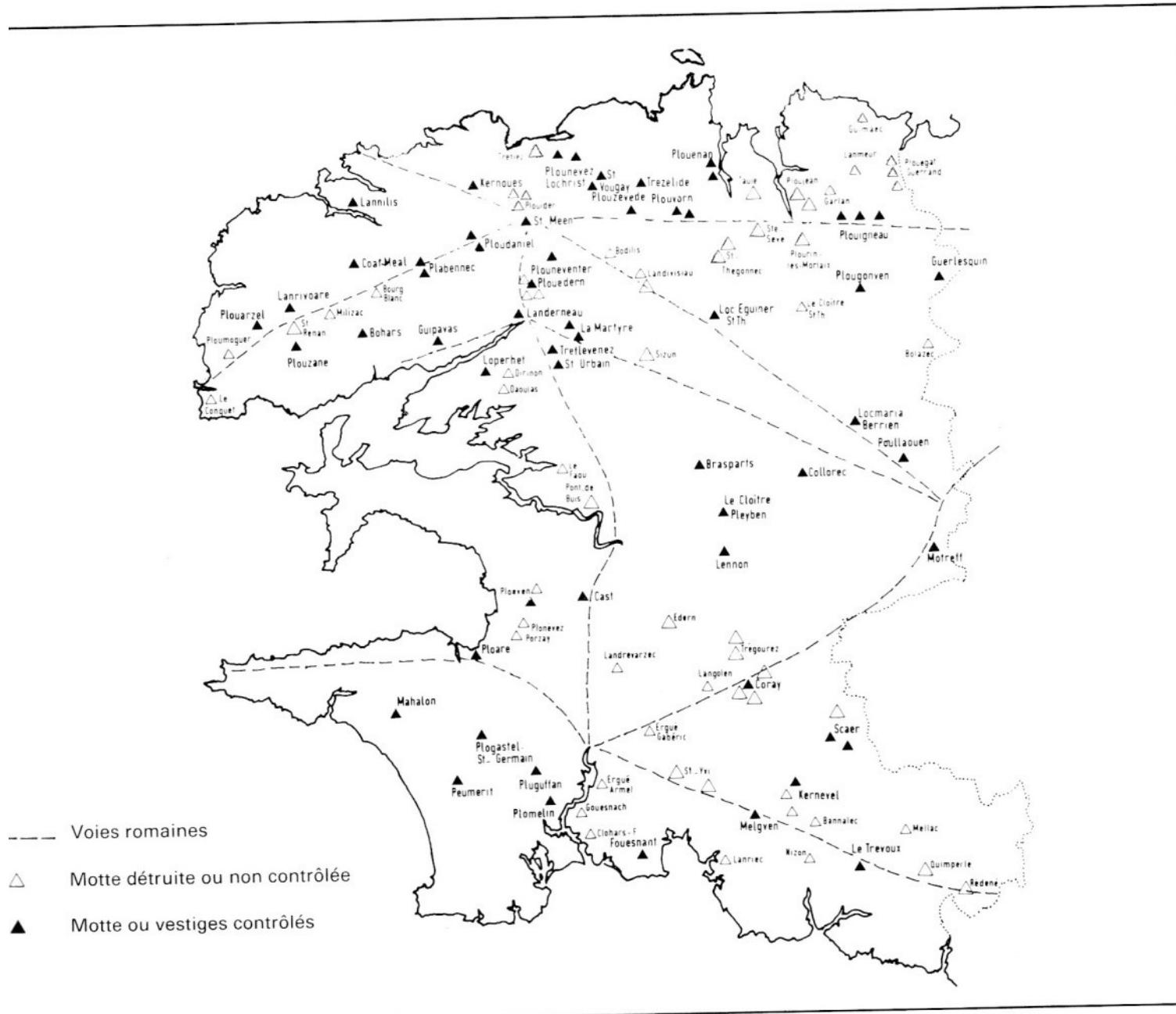
Motte féodale de Leskelen, en Plabennec. Essai de reconstitution de l'ensemble motte-chapelle, au XIII^e siècle. (J. Irien).





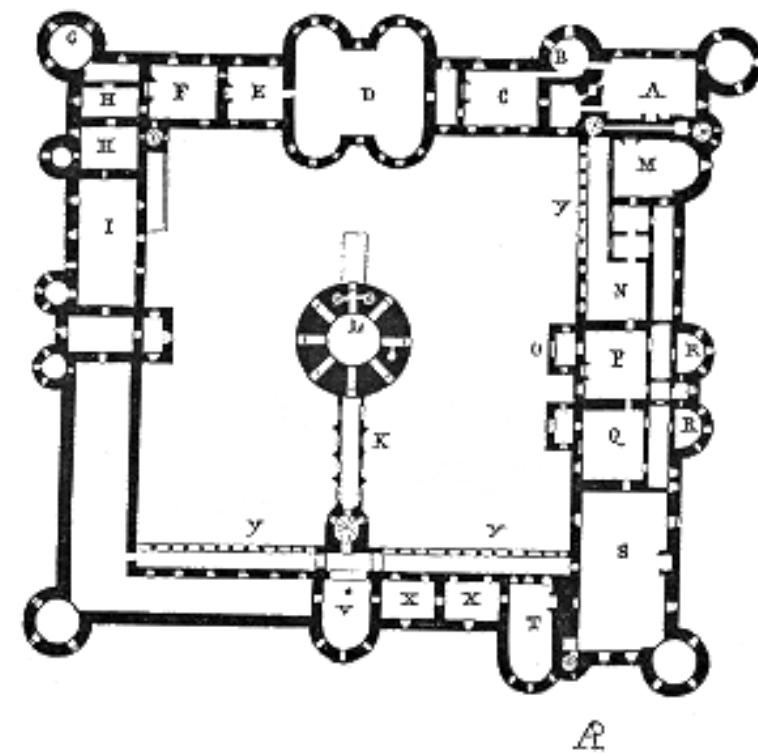
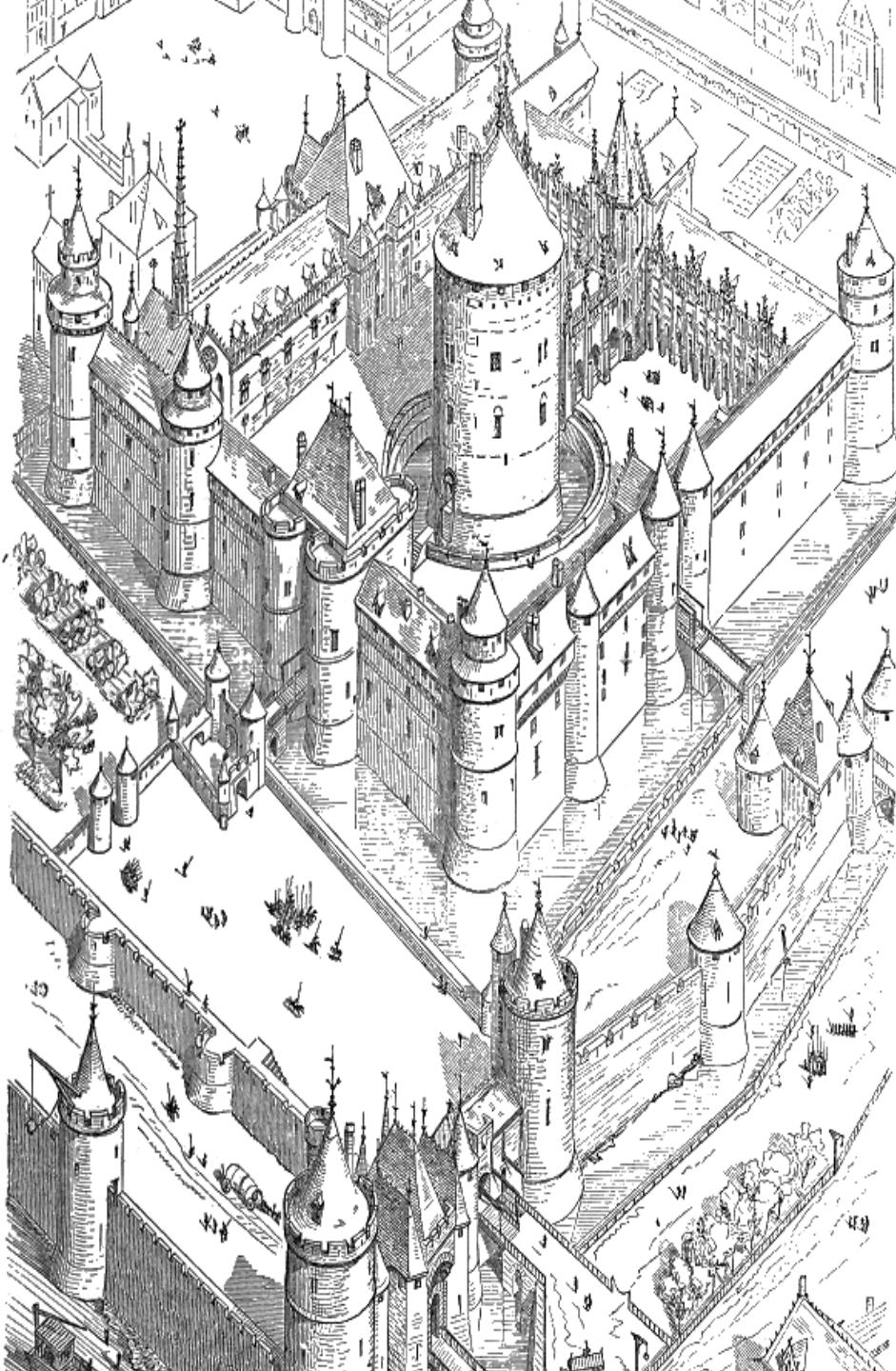
1194-1204





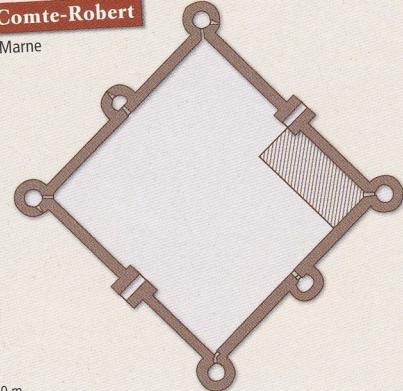


Les très riches heures du duc de Berry.



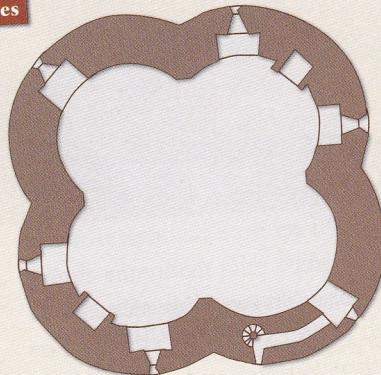
Brie-Comte-Robert

Seine-et-Marne



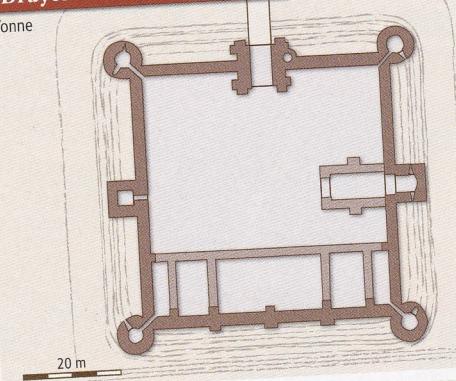
Étampes

Essonne



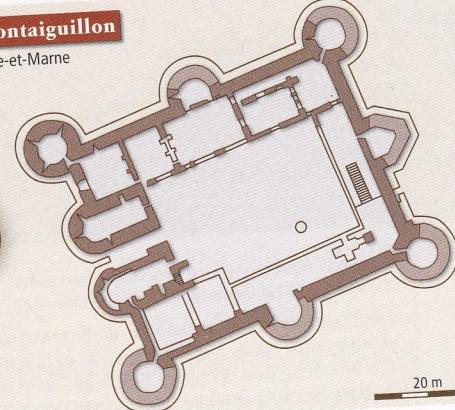
Druyes-les-Belles-Fontaines

Yonne



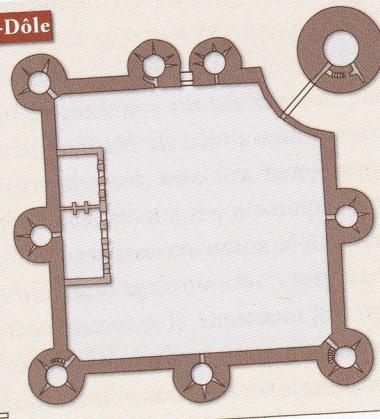
Montaiguillon

Seine-et-Marne



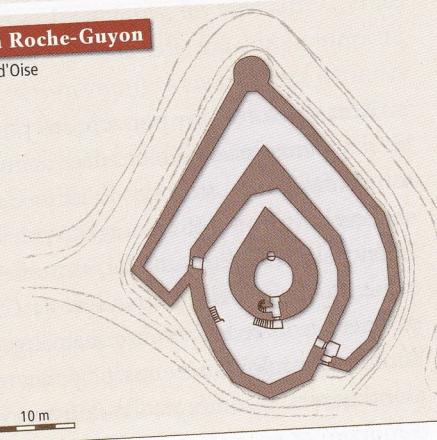
Nesles-en-Dôle

Aisne



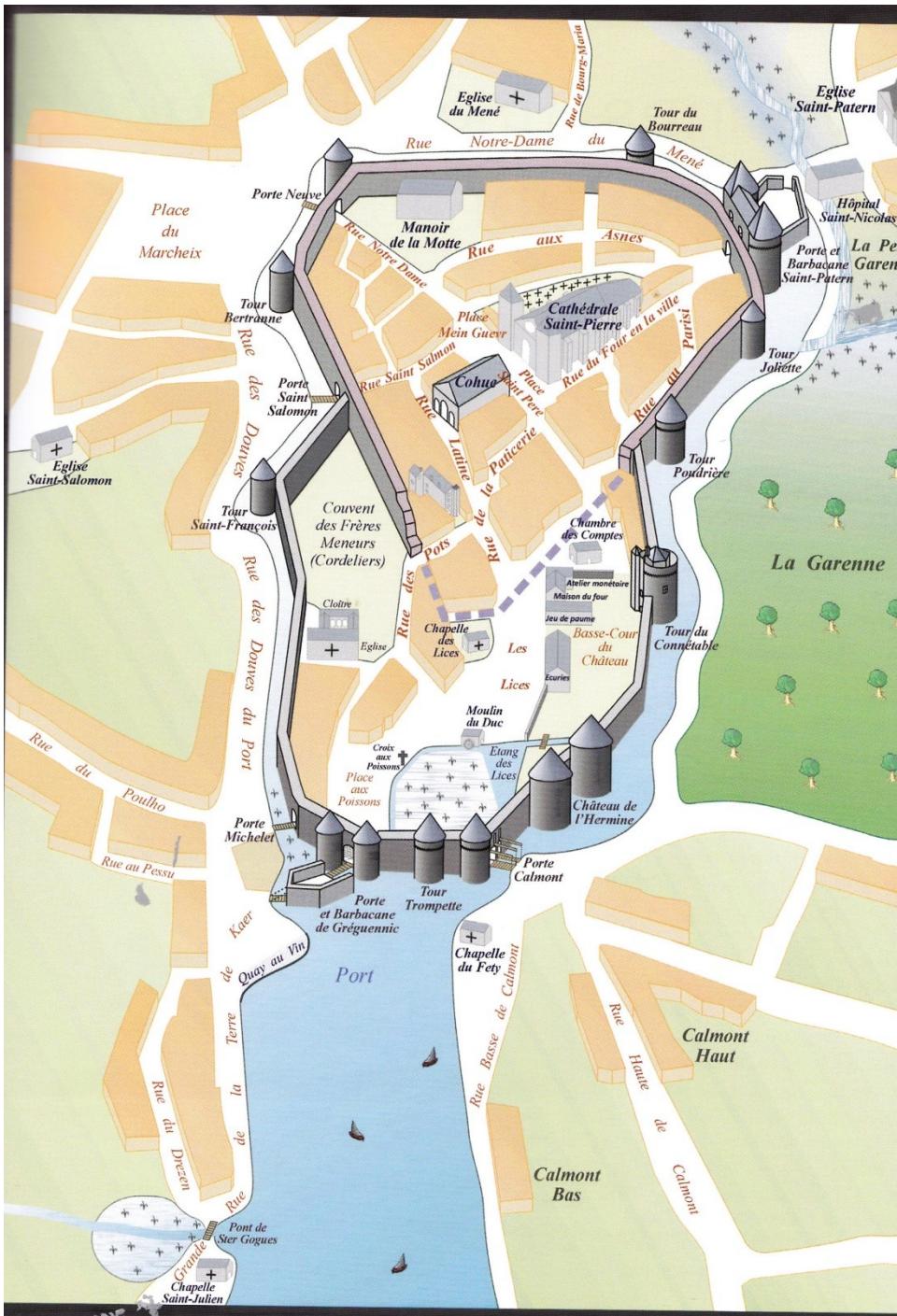
La Roche-Guyon

Val d'Oise



Défenseurs de l'artillerie
Différents plans de donjons





PLAN EN RELIEF DE VANNES À LA FIN DU XV^È SIÈCLE. DAO CHRISTOPHE LE PENNEC, VILLE DE VANNES



San Giminiano en Italie.





Rosheim (Bas-Rhin),
maison, XII^e siècle.

II- Les permanences ET les mutations : le renforcement des pouvoirs centraux.

A- La cérémonie du sacre.

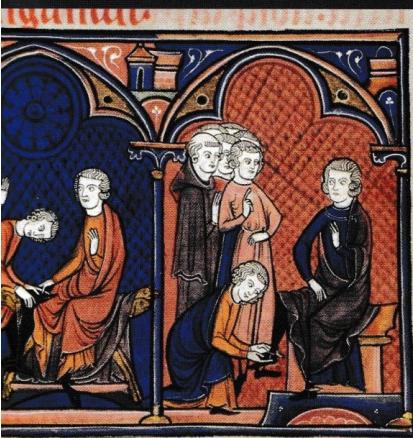
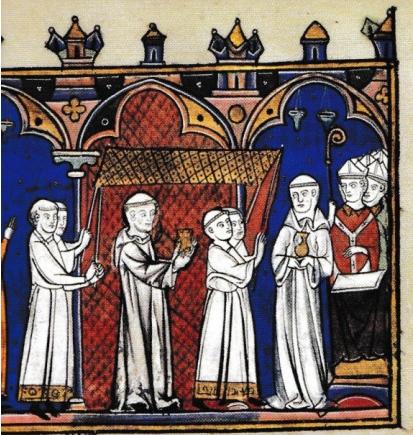
« Christ, oins ce roi pour le gouvernement. Que ton onction très sacrée, dont tu as oint les prêtres, les rois, les prophètes et les martyrs qui par leur foi ont conquis des royaumes, exercé la justice et vu s'accomplir les promesses qui leur avaient été faites, se répande sur sa tête, descende à l'intérieur de lui et pénètre le fond de son cœur. » (*Ordo du sacre de 1246/1250*).

Terzo inter scapulas. Quarto in
scapulis. Quinto in compagibz
brachiorum. Dicens.



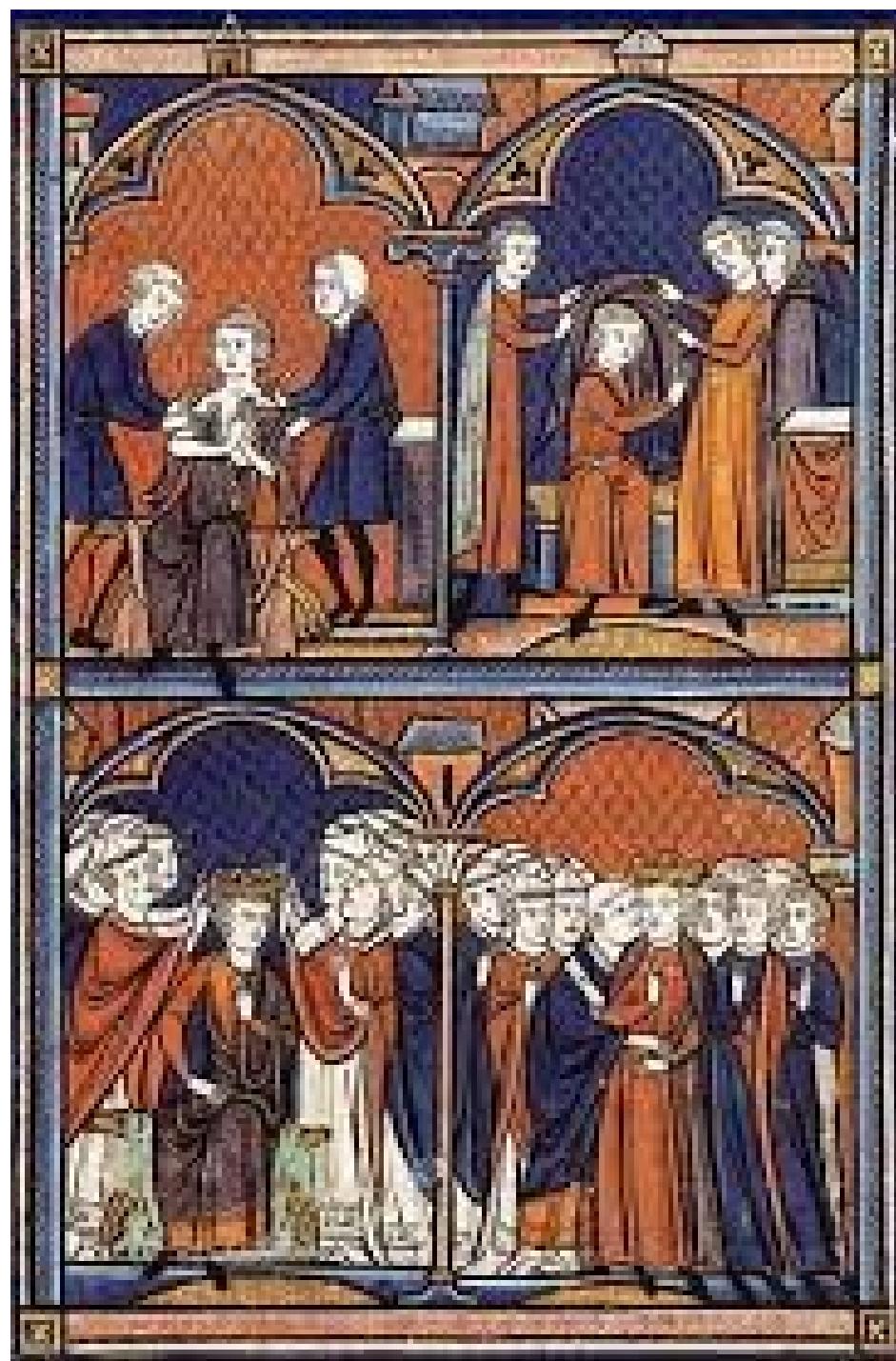
Aingo te in regem de oleo sc̄i
ficato. in nomine patris
et filii et sp̄c sancta. **Dicant om̄s.**
Amen. **J.** **Et cantetur hec antiph.**

Moments forts du
sacre royal vers 1250
(Maitre de la vie de
Saint-Denis, *Ordo du
sacre* de 1250).









Enluminure
représentant l'empereur
Otton II mort en 982
(incorporé dans un
recueil de lettres de
Grégoire le Grand
commandé par
l'archevêque de Trèves
Egbert vers l'an Mil).







B- Une administration centrale de plus en plus présente.

Ordonnance de réformation du royaume de saint Louis (1254)

À près que le roi saint Louis fut revenu d'outre-mer en France, il se comporta avec dévotion envers Notre Seigneur et avec droiture envers ses sujets ; c'est pourquoi il pensa qu'il serait bon d'amender le royaume de France. Premièrement il établit un établissement général pour tout le royaume de France de la manière qui s'ensuit :

Nous Louis, par la grâce de Dieu roi de France, établissons que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires et tout autre officier, en quelque affaire que ce soit, et en quelque office qu'ils soient, fassent serment que tant qu'ils seront dans leur office ou dans leur baillie, ils feront droit à chacun sans exception, aux pauvres comme aux riches, à l'étranger comme à l'homme du pays, et qu'ils respecteront les us et coutumes qui sont bons et éprouvés. Et s'il advient que les baillis ou vicomtes ou autres, comme les sergents ou forestiers, agissent contre leur serment et qu'ils soient convaincus, nous voulons qu'ils en soient punis en leurs biens et en leurs personnes si le méfait le requiert : les baillis seront punis par nous et les autres par les baillis.

Les prévôts, baillis et sergents jureront de garder loyalement nos rentes et nos droits, et ne souffriront pas que nos droits soient soustraits, supprimés, ou amenuisés. Ils jureront en outre qu'ils ne prendront ou ne recevront par eux ou par autrui ni or, ni argent, ni bénéfice par en dessous, ni d'autres choses, si ce n'est de la nourriture, du pain ou du vin ; jusqu'à la valeur de 10 sous et pas au-delà.

(...) Nous voulons et établissons que tous nos prévôts et baillis se retiennent de proférer nulle parole qui tourne au mépris de Dieu, de Notre-Dame et de tous les saints et se tiennent éloignés des jeux de dés et des tavernes. Nous voulons que la fabrication des dés soit défendue dans tout notre royaume et que les « foles femmes » soient jetées hors des maisons ; et quiconque louera une maison à une « fole femme » devra payer au prévôt ou au bailli le loyer de la maison pendant un an.

Nous défendons en outre que nos baillis n'achètent ou ne fassent acheter par eux ou par d'autres des biens ou des terres dans leur bailliage ou dans un autre, pendant qu'ils sont à notre service, sans notre accord ; et si de tels achats ont lieu, nous voulons que les biens achetés demeurent en notre main.

Nous défendons que nos baillis, tant qu'ils seront à notre service, ne marient leurs fils ou filles ou d'autres personnes qui leur appartiennent, à nulle autre personne de leur bailliage, sans notre accord ; et nous défendons aussi qu'ils les fassent entrer en religion dans leur bailliage, ni qu'ils acquièrent pour eux des bénéfices de la Sainte Église ni aucun bien ; ni qu'ils ne prennent des vivres ou des logements dans des maisons religieuses aux dépens des religieux. Cette défense de mariage et d'acquérir des biens, nous ne voulons pas qu'elle s'étende aux prévôts, maires ni aux autres offices inférieurs.

(...) Nous voulons que tous les anciens baillis, vicomtes, prévôts et maires, après avoir terminé leur mandat, restent pendant 40 jours au pays où ils ont tenus leur office, eux-mêmes ou leur procureur, afin de pouvoir répondre de leurs torts envers ceux qui voudraient se plaindre d'eux.

1	Après que le roi saint Louis fut revenu d'outre-mer en France, il se comporta avec dévotion envers Notre Seigneur et avec droiture envers ses sujets ; c'est pourquoi il pensa qu'il serait bon d'amender le royaume de France. Premièrement, il établit un établissement général pour tout le royaume de France de la manière qui s'en suit :
5	« Nous Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, établissons que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires et tout autre officier, en quelque affaire que ce soit et en quelque qu'office qu'ils soient, fassent serment que tant qu'ils seront dans leur office ou dans leur baillie, ils feront droit à chacun sans exception, aux pauvres comme aux riches, à l'étranger comme à l'homme du pays, et ils respecteront les us et coutumes qui sont bons et éprouvés. Et s'il advient que les baillis ou vicomtes ou autres, comme les sergents ou forestiers, agissent contre leur serment et qu'ils soient convaincus, nous voulons qu'ils en soient punis en leurs biens et en leurs personnes si le méfait le requiert : les baillis seront punis par nous et les autres par les baillis.
10	Les prévôts, baillis et sergents jureront de garder loyalement nos rentes et nos droits, et ne souffriront pas que nos droits soient soustraits, supprimés ou amenuisés. Ils jureront outre qu'ils ne prendront ou ne recevront par eux ou par autrui ni or, ni argent, ni bénéfice par en-dessous, ni d'autres choses, si ce n'est de la nourriture, du pain ou du vin, jusqu'à la valeur de 10 sous et pas au-delà.
15	Nous voulons et établissons que tous nos prévôts et baillis se retiennent de proférer nulle parole qui tourne au mépris de Dieu, de Notre Dame et de tous les saints et se tiennent éloignés des jeux de dés et des tavernes. Nous voulons que la fabrication des dés soit défendue dans tout notre royaume et que les folles femmes soient jetées hors des maisons ; et quiconque louera une maison à une folle femme devra payer au prévôt ou au bailli le loyer de la maison pendant un an.
20	Nous défendons en outre que nos baillis n'achètent ou ne fassent acheter par eux ou par d'autres des biens ou des terres dans leur baillage ou dans un autre pendant qu'ils sont à notre service, sans notre accord ; et si de tels achats ont lieu, nous voulons que les biens achetés demeurent en notre main. Nous défendons que nos baillis, tant qu'ils seront à notre service, ne marient leurs fils ou filles ou d'autres personnes qui leur appartiennent, à nulle autre personne de leur baillage, sans notre accord, et nous défendons aussi qu'ils les fassent entrer en religion dans leur baillage, ni qu'ils acquièrent pour eux des bénéfices de la Sainte Eglise ni aucun bien ; ni qu'ils ne prennent des vivres ou des logements dans les maisons religieuses aux dépens des religieux. Cette défense de mariage et d'acquérir des biens, nous ne voulons pas qu'elle s'étende aux prévôts, maires ni autres offices inférieurs.
25	[...] Nous voulons que tous els anciens baillis, vicomtes, prévôts et maires, après avoir terminé leur mandat, restent pendant 40 jours au pays où ils ont tenu leur office, eux-mêmes ou leur procureur, afin de pouvoir répondre de leurs torts envers ceux qui voudraient se plaindre d'eux. »

C- La guerre au « beau XIII^e siècle ».



3 Dénunciation de la violence féodale au temps de la paix de Dieu

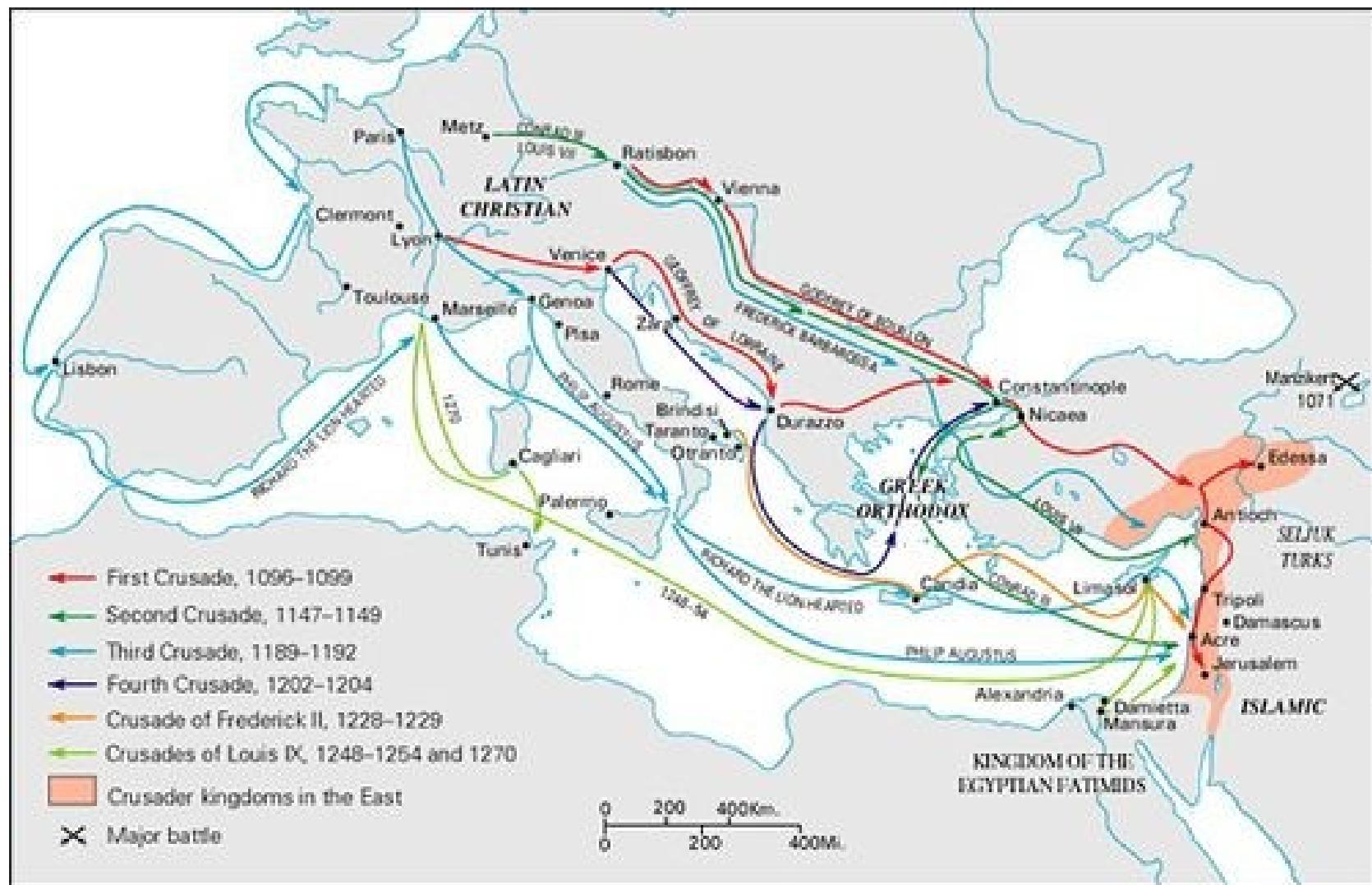
(Miniature du *Moralia in Job* de Grégoire le Grand, manuscrit du XII^e siècle.
Bibliothèque nationale, Paris.)

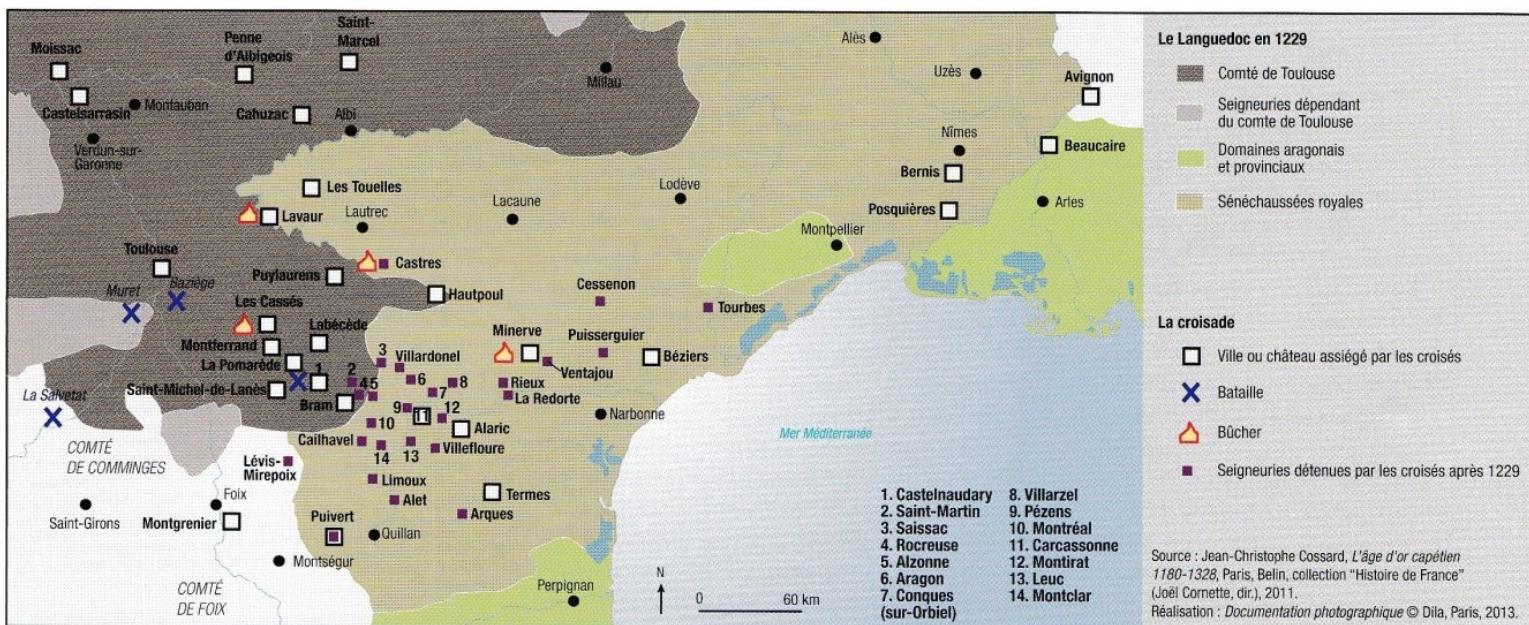
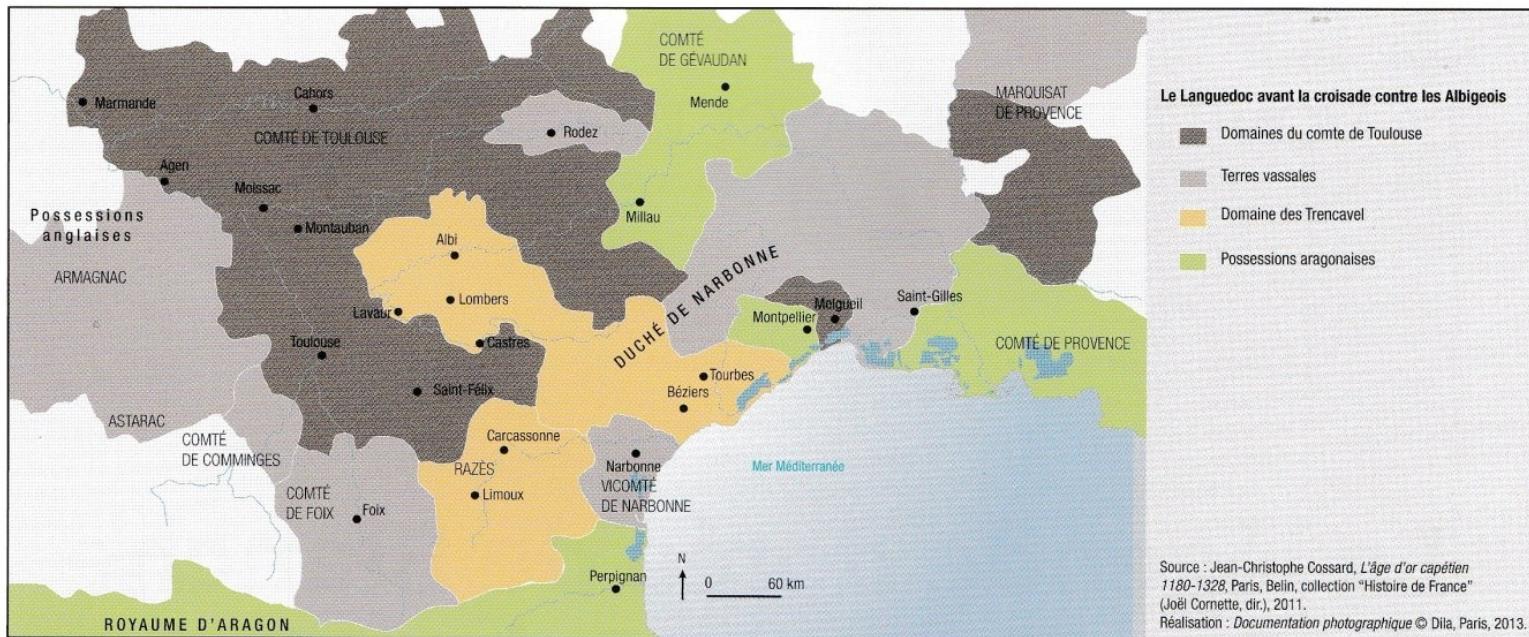
4 La guerre juste

« Pour les chevaliers du Christ, au contraire, c'est en toute sécurité qu'ils combattent pour leur Seigneur sans avoir à craindre de pécher en tuant leurs adversaires, ni de périr s'ils se font tuer eux-mêmes. Que la mort soit subie, quelle soit donnée, c'est toujours pour le Christ : elle n'a rien de criminel, elle est très glorieuse. [...] »

[Le chevalier] venge le Christ de ceux qui font le mal ; il défend les chrétiens. S'il est tué lui-même, il ne périt pas : il parvient à son but. La mort qu'il inflige est au profit du Christ ; celle qu'il reçoit, au sien propre. De la mort du païen, le chrétien peut tirer gloire, puisqu'il agit pour la gloire du Christ. »

Saint Bernard, *De laude novae militiae*, 1145.





LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS, 1209-1229

CARTES DISPOUNIBLES SUR TRANSPARENTE ET EN VERSION NUMÉRIQUE

LE MASSACRE DE BÉZIERS, JUILLET 1209

Les bourgeois de la ville virent arriver les croisés, le roi des ribauds les attaquer, les truands franchir de toutes parts les fossés, démolir les remparts et faire brèche dans les portes, les Français de l'armée en hâte s'armer; alors ils comprirent dans leur cœur que résister leur était impossible. Aussitôt, ils se réfugièrent dans l'église cathédrale; les prêtres et les clercs revêtirent

les mêmes ornements sacrés et firent faire les mêmes sonneries de cloches que s'ils allaient célébrer une messe des morts, pour les funérailles d'un défunt. À la fin, les Biterrois ne purent empêcher les truands d'entrer dans leur ville, et ceux-ci s'emparèrent de leurs maisons comme ils voulurent, car ils auraient pu en choisir chacun dix, si cela leur avait plu. S'étant échauffés, les ribauds n'avaient pas peur

de la mort; ils tuèrent et massacrèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, prirent et enlevèrent à foison les objets de valeur. Pour toujours ils en seraient enrichis, s'ils pouvaient les garder; mais, à bref délai, force leur sera de les lâcher, car les barons de France voudront s'en emparer, bien que ce soient eux qui les aient pris.

Chanson de la croisade albigeoise, laisses 5, 20 et 21; trad. de l'occitan Martin-Chabot, C.H.F., 1931.

SIMON DE MONFORT DONNE DES STATUTS À LA VILLE DE PAMIERS, 1212

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1212, au mois de novembre, le noble comte de Montfort convoqua les évêques et les nobles de sa terre au *castrum* de Pamiers pour tenir un concile général. L'objet de cette réunion était de faire rétablir par notre comte les bonnes mœurs dans la terre qu'il avait acquise et soumise à la sainte

Église romaine, de repousser bien loin la souillure hérétique qui avait infecté toute cette terre, et d'y établir des coutumes tant pour le culte de la religion chrétienne que pour la paix temporelle et la concorde; aussi bien cette terre avait-elle été de longue date ouverte aux déprédations et aux rapines; le grand y opprimait le petit, le fort le moins fort. Le noble comte voulut donc instituer des coutumes indiscutables

et donner au pouvoir des seigneurs de la terre des limites qu'il ne serait pas permis de transgresser; déterminer comment les chevaliers vivraient droitement de justes et légitimes revenus; et faire en sorte que le petit peuple puisse vivre sous l'aile des seigneurs sans être grevé d'exactions sans mesure.

Pierre des Vaux-de-Cernay, Hystoria Albigensis, 362; trad. du latin Guébin et Lyon, S.H.F., 1930.



3 Tournois et combats

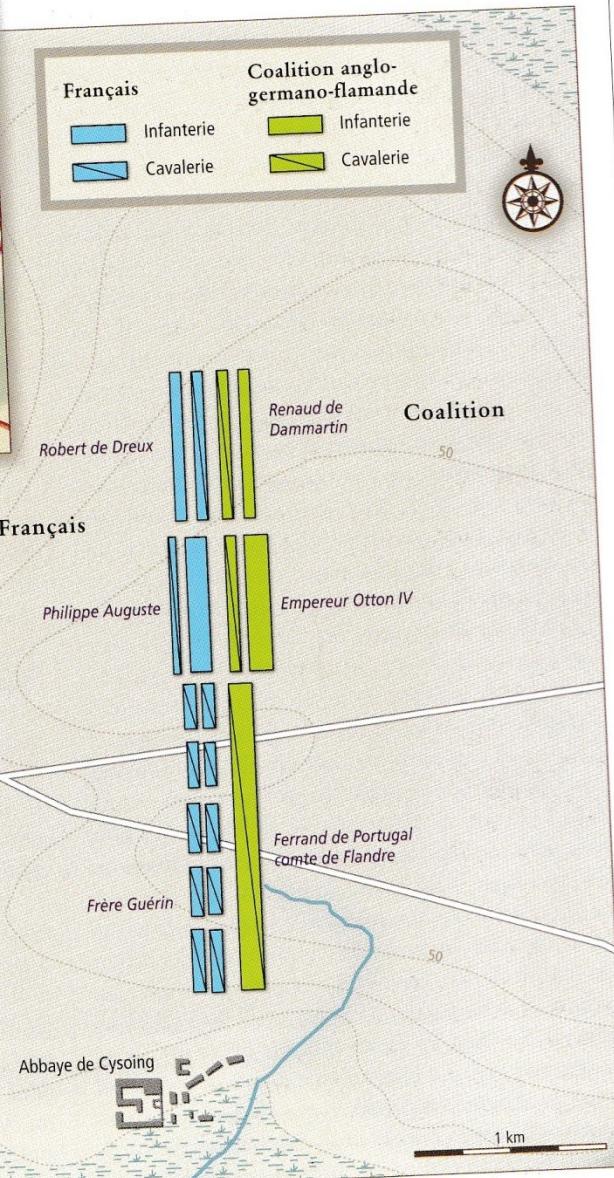
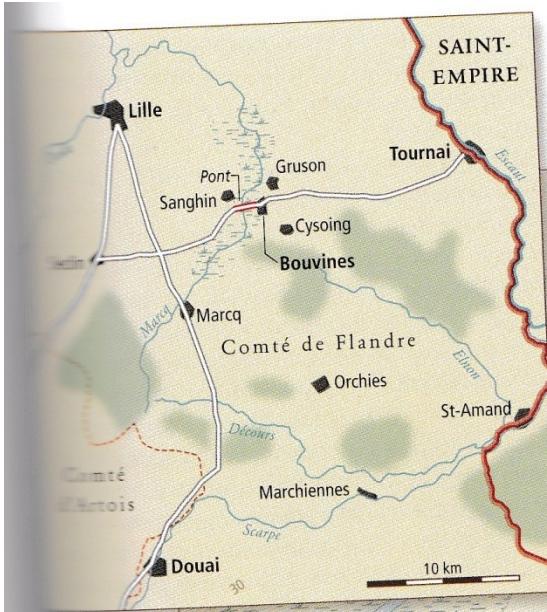
- Au XIII^e s., les tournois et les combats chevaleresques ne sont plus meurtriers mais la littérature chevaleresque comble les rêves d'un public en attente d'exploits. Les armoiries se développent alors : pour faire connaître la noblesse et la appartenance à un

4 Un parfait chevalier chrétien du XII^e siècle

Le fils de Pierre, Ansoud, fut assez peu semblable à son père

Les chevaliers et
la vie de cour (*Le
Bréviaire
d'amour*
d'Ermengol de
Béziers, v.1290).





La bataille de Bouvines (27 juillet 1214)

Extrait d'un récit de la bataille de Bouvines par le *Ménestrel de Reims (1260)*. Traduit du Français Ancien par *Marie-Geneviève Grossel* dans son ouvrage « Récits d'un ménestrel de Reims ». Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur sur le site : <http://www.bouvines1214.org/>

I. AVANT LA BATAILLE

[...] L'empereur Othon, le Comte Ferrand, le Comte Renaut, le Comte Guillaume-Longue-Épée - (qui était le frère du Roi d'Angleterre ; en effet le Roi Jean avait envoyé son frère à sa place parce qui lui-même ne pouvait s'y trouver, mais il était en Poitou à la Roche-aux-Moines, affronté à monseigneur Louis¹ qui lui causait bien du tracas) - donc ces grands seigneurs que je viens de vous énumérer se répartissaient entre eux le Royaume de France, chacun en prenait son morceau, tout rôti ou bien bouilli !

Le Comte Ferrand voulait Paris, le comte Renaut voulait la Normandie, l'empereur voulait Orléans, Chartres et Etampes ; Hugues de Boves voulait Amiens, ainsi chacun taillait son morceau : "Mais Dieu en peu de temps accomplit son labeur, tel rit bien le matin qui, le soir venu, pleure".

Le samedi passa de cette façon jusqu'au dimanche matin ; le Roi alors se leva, il fit sortir son armée tout équipée de Tournai, bannières² déployées, au son des trompettes, tous les bataillons bien en ordre.

Ils allèrent jusqu'à un petit pont que l'on appelle le Pont de Bouvines ; il y avait là une chapelle où le Roi entra pour entendre la messe ; car il était encore très tôt. Il fit donc chanter la messe par l'évêque de Tournai et le Roi l'écucha tout armé. Puis, quand la messe fut dite, le Roi demanda d'apporter du pain et du vin, il fit tailler le pain en tranches pour les tremper dans le vin, et, en prenant une, il la mangea puis il dit à tous ceux qui l'entouraient : "Je prie tous mes amis qui sont ici de manger avec moi en souvenir des douze apôtres qui ont bu et mangé avec Notre Seigneur Jésus-Christ ; si l'un de vous nourrit en son cœur une lâcheté ou une perfidie, qu'il ne s'approche pas de ce lieu".

Alors, monseigneur Enguerrand de Couci s'avança et prit la première tranche trempée, le Comte de Saint-Pol prit la seconde et dit au Roi : "Sire, en ce jour, on verra bien qui sera traître envers vous !" [...]

Quand le Roi vit ce spectacle, il en fut tout heureux et il déclara : "Seigneurs, vous êtes tous mes vassaux, je suis votre seigneur, quel que je sois. Je vous ai beaucoup aimés, je vous ai traités avec beaucoup d'honneur et je vous ai largement donné de mes richesses. Pour Dieu, je vous prie aujourd'hui que tous, vous protégiez ma vie, mon honneur et le vôtre. [...]"

II. LA BATAILLE

Alors, le Roi monta sur un destrier fort et sûr, et tous les barons firent de même, chacun bien en ordre, la bannière² au vent.

Voici qu'arrivent les Flamands dans le trouble et le désordre, les uns devant les autres. Ils portaient des cordes pour ligoter les Français. Le Roi s'était retiré du côté de la colline, car le soleil le frappait en pleine face ; quand les Flamands le virent se détourner en direction du tertre³, ils se dirent entre eux qu'il se sauvait, alors, ils se jetèrent à qui mieux mieux dans les rangs de leurs adversaires. Ces derniers les reçurent avec vigueur et, en peu de temps, il les déconfirent⁴.

En effet, le Comte de Saint-Pol passa au delà de l'armée et surprit les Flamands par l'arrière, lui-même se jeta au milieu des rangs ennemis comme un lion affamé et il accomplit de telles prouesses⁵ d'armes que c'était merveille à voir. Tous les autres barons se contentaient si bien que nul ne méritait un blâme.

Voici le Comte de Saint-Pol qui les rejoint et reconnaît l'enseigne du Comte Renaut. Quand le Comte Renaut aperçut son ennemi, il fut si heureux qu'il n'aurait pas voulu tenir Dieu par les pieds ! Il lui fond dessus et Saint-Pol sur lui ! Il y eut alors une très violente mêlée et ils se seraient grièvement entreblessés s'ils étaient restés longtemps ensemble.

Mais les forces du Roi ne cessaient de s'accroître⁶ tandis que le côté flamand s'affaiblissait, car ils étaient dans leur tort et ils ne s'entendaient guère entre eux. Alors, les deux armées se mêlèrent entièrement, la bataille fit rage. Mais le Comte de Saint-Pol ne s'endormait pas, il fit de tels efforts qu'il s'empara de vive force du Comte Renaut et, une fois ce dernier pris, les Flamands perdirent tout courage. Alors, les Français redoublèrent de hardiesse, ils se dirigèrent vers la ligne de Comte Ferrand et ils le firent prisonnier, ainsi que le Comte de Ponthieu et monseigneur Guillaume-Longue-Epée et un grand nombre de nobles seigneurs dont mon histoire ne fait pas mention. [...]

UN TÉMOIGNAGE SUR LA BATAILLE DE BOUVINES LE 27 JUILLET 1214

Un certain Pierre à qui La Tournelle avait donné et son nom et son insigne naissance, marchait à pied, ayant perdu son cheval, tandis que le comte [Renaud de Boulogne] s'élançait avec audace dans les rangs de ses ennemis. Cet homme, digne par son origine et par ses exploits de devenir chevalier, était à la fois cher et illustre à la cour du roi. Voyant que le comte de Boulogne recommençait à combattre, sans vouloir jamais se rendre, et résistait même avec une valeur toujours nouvelle à tous ceux qui l'entouraient, Pierre s'avança promptement vers lui, souleva de sa main gauche le filet de fer qui, attaché par de larges courroies,

enveloppait le ventre du cheval, et de sa droite enfonçant son glaive dans le corps du cheval au défaut de l'aine, il lui coupa les parties nobles. Retirant alors son épée, le sang coula en abondance d'une large blessure et inonda l'herbe verdoyante. À cette vue, l'un des fidèles amis du comte accourut auprès de lui, et saisissant vivement les rênes de son cheval, s'emporta en paroles et en représentations amicales contre le comte lui-même qui, au mépris de la volonté de Dieu, et tandis que tous les autres avaient pris la fuite, demeurait encore, s'efforçant à lui seul de vaincre ceux qui avaient vaincu, provoquant sa perte par une telle conduite, et ne craignant point de se précipiter vers une ruine bien méritée, lorsqu'il lui serait

facile d'y échapper, en fuyant avec les autres. Tandis qu'il adresse au comte de tels discours, il l'entraîne malgré lui, en tirant son cheval par la bride, afin de le faire monter sur un autre cheval, et pour qu'il puisse ensuite prendre la fuite ; mais le comte résiste de toutes ses forces, ne pouvant en son cœur superbe renoncer jamais à la bataille : "J'aime mieux, dit-il, être vaincu en combattant, mais en sauvant mon honneur, que vivre en fuyant. La vie ne vaut pas l'honneur. Je retourne à la bataille quel que soit le sort qui me menace."

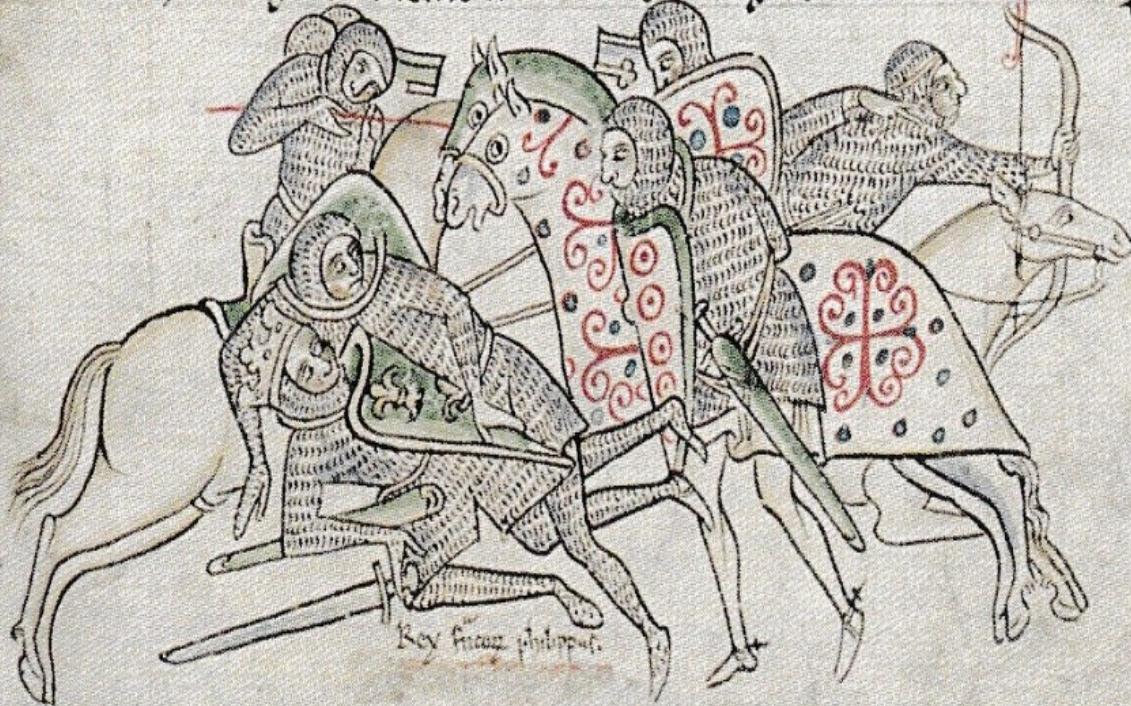
Guillaume le Breton, La Philippide, traduit du latin par François Guizot, vers 1820, cité dans G. Duby, Le Dimanche de Bouvines, Paris, Gallimard, 1973.

III. APRÈS LA BATAILLE

Ainsi se termina la bataille, le Roi s'en revint dans l'allégresse⁷ à Tournai avec tous ses prisonniers, tandis que les Flamands repartaient en grande peine. Cette défaite leur fut infligée en l'an de Notre Seigneur 1214, au mois de juillet, le second dimanche, et, ce même jour monseigneur Louis¹ écrasa proprement le roi Jean d'Angleterre, dans le Poitou à la Roche-aux-Moines.

Le lendemain, le Roi envoya ses troupes à Lille, il fit incendier la ville ; il fit punir toutes les villes de Flandre dans lesquelles il installa ses garnisons. Puis il s'en revint en France avec ses captifs. [...] Dorénavant le Roi Philippe vécut dans la paix, craint et redouté en tous lieux.

noz clunici et lauoir; eis et nocte regnate ierici et ua-
rus ornata pannis solent eructabunt. facta: autem
h beli ingressio mense iulio vi. ap. augusti.

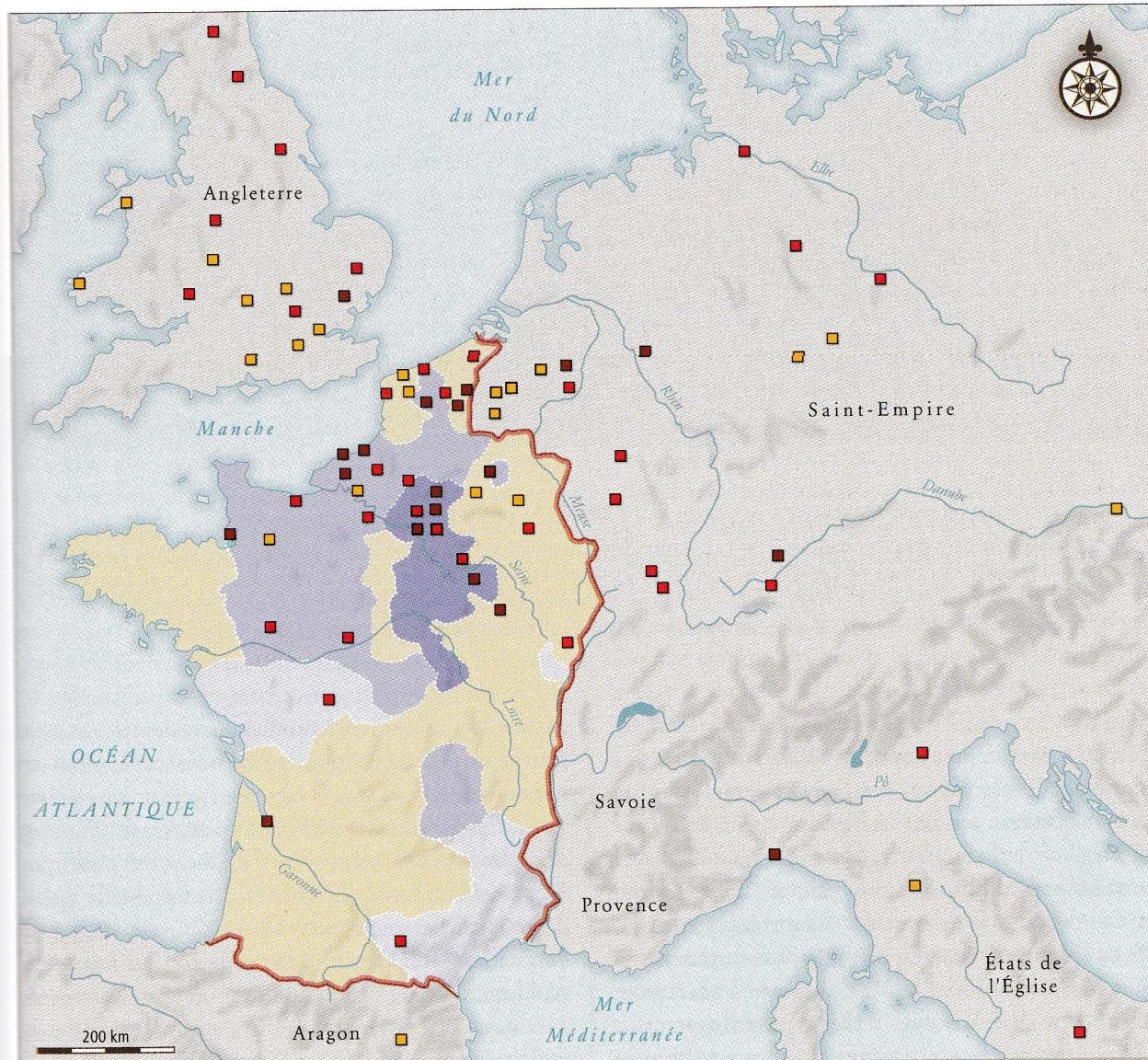


ouim carta qda reg hirici pmi qm de
Stepho cant arc neq ut ptem; in uite
acepant. lontinebat aut h carta qdam 15



Le roi tombé.

Chronica majora de Matthieu Paris, Master and Fellows of Corpus Christi College, Cambridge.



Évolution du domaine royal

■ Domaine royal en 1180 ■ Accroissement de 1180 à 1223 ■ Accroissement de 1223 à 1270

Mention de la bataille de Bouvines dans les chroniques

■ Avant 1223 ■ Entre 1223 et 1270 ■ Entre 1270 et le début du XIII^e siècle

La bataille de Bouvines (1214).

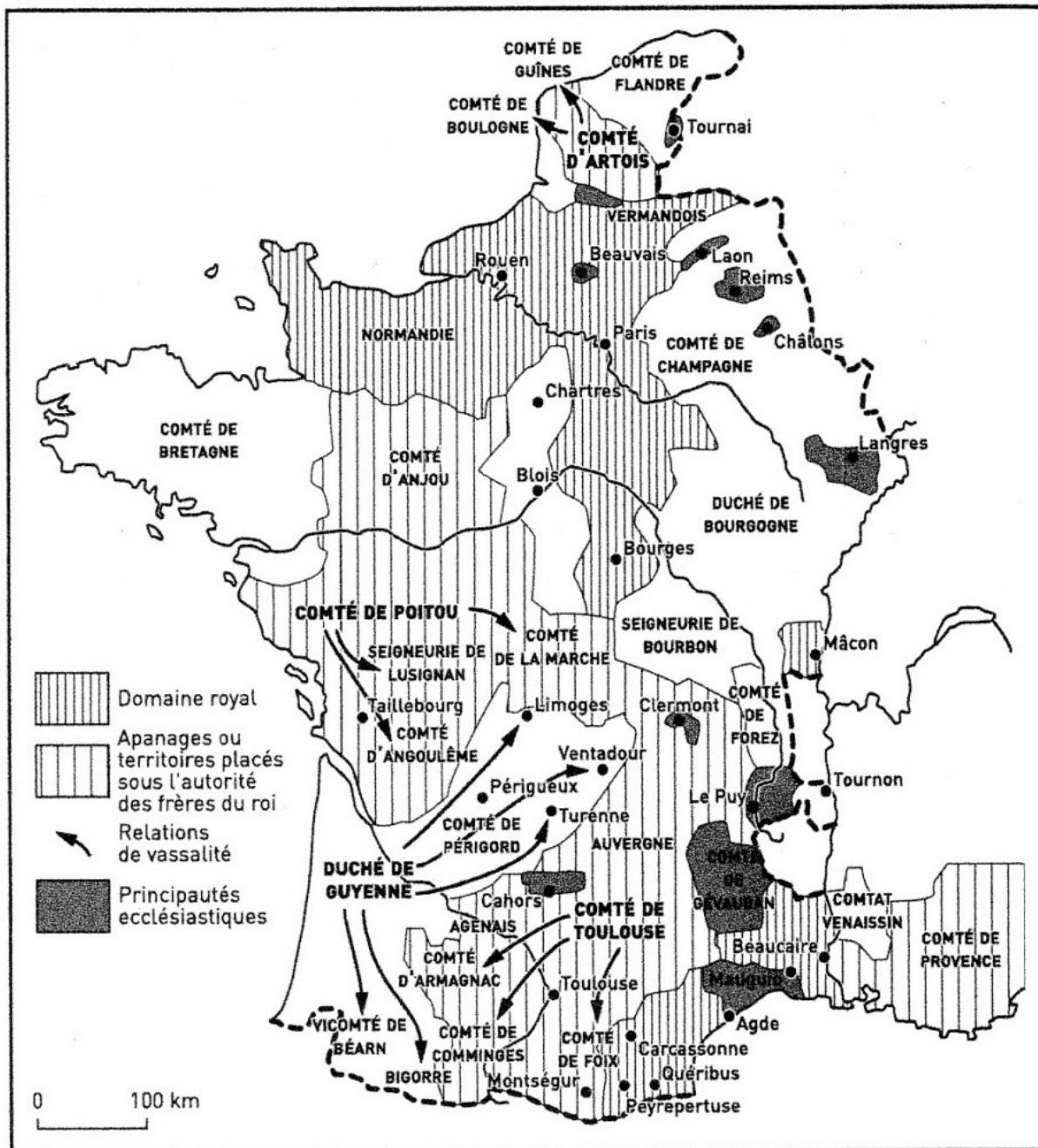
1 Et afin que chacun puisse mieux se préserver du danger et distinguer d'un signe certain, son compagnon de son ennemi, ils attachent aussitôt une croix sur leurs épaules et sur leurs poitrines, et en même temps l'on distribue aux fantassins des cordes, des lacets et des liens de toute espèce, afin d'enchaîner les Français, qu'ils tiennent déjà pour vaincus, et qu'ils espèrent 5 bien pouvoir garrotter après la première rencontre. Le Roi acquit la certitude de tous ces détails par un certain religieux d'une fidélité à l'épreuve, envoyé en secret dans son camp par le Duc de Louvain, la nuit même qui précéda le jour de la bataille. Car ce duc, quoiqu'il fut le beau-père d'Othon, avait tout récemment reçu pour femme la fille du Roi, et son messager apprit à celui-ci que le chemin était fort embarrassé d'épaisses plantations de saules, qu'il y 10 avait un marais fangeux, dont les jones pointus et piquants empêchaient de passer à travers les champs de Mortagne, et où les chevaux et les chariots auraient beaucoup de peine à se frayer un passage.

Aussitôt le Roi change de résolution et ne communique ce changement qu'à un petit nombre de personnes, afin qu'Othon ne puisse se vanter de nouveau de savoir toutes choses : Le 15 chemin, dit-il, pourrait être dangereux pour les chariots à quatre roues et pour les chevaux, et cependant qui voudrait marcher ou combattre sans eux ? Loin de nous une telle pensée. Que les Teutons combattent à pied ; vous, enfants de la Gaule, combattez toujours à cheval. Que vos bannières reviennent sur leurs pas, passons au-delà de Bouvines, allons gagner les plaines de Cambrai d'où nous pourrons marcher plus facilement sur les ennemis. [...]

20 D'un côté donc, les gens des Ardennes, d'un autre côté, et loin d'eux, les Saxons fuient également. Les Westphaliens et des milliers de Teutons s'éloignent du champ de bataille ; ici l'habitant du Brabant se sauve en courant, là c'étaient les gens de la Flandre, ailleurs les Anglais : tous s'affligenent de ne pouvoir trouver au milieu de la plaine des asiles où ils puissent se cacher pour panser du moins leurs blessures sanglantes, pour laisser passer du moins les 25 premiers moments de cet horrible fureur, jusqu'à ce que le glaive, rassasié de sang, veuille rentrer dans son fourreau, jusqu'à ce que les Français suspendent le carnage pour quelques instants : car ils ne cessaient point de les massacrer, et de les enchaîner de ces cordes qu'eux- 29 mêmes avaient cru préparer pour les Français, avant d'engager la bataille.

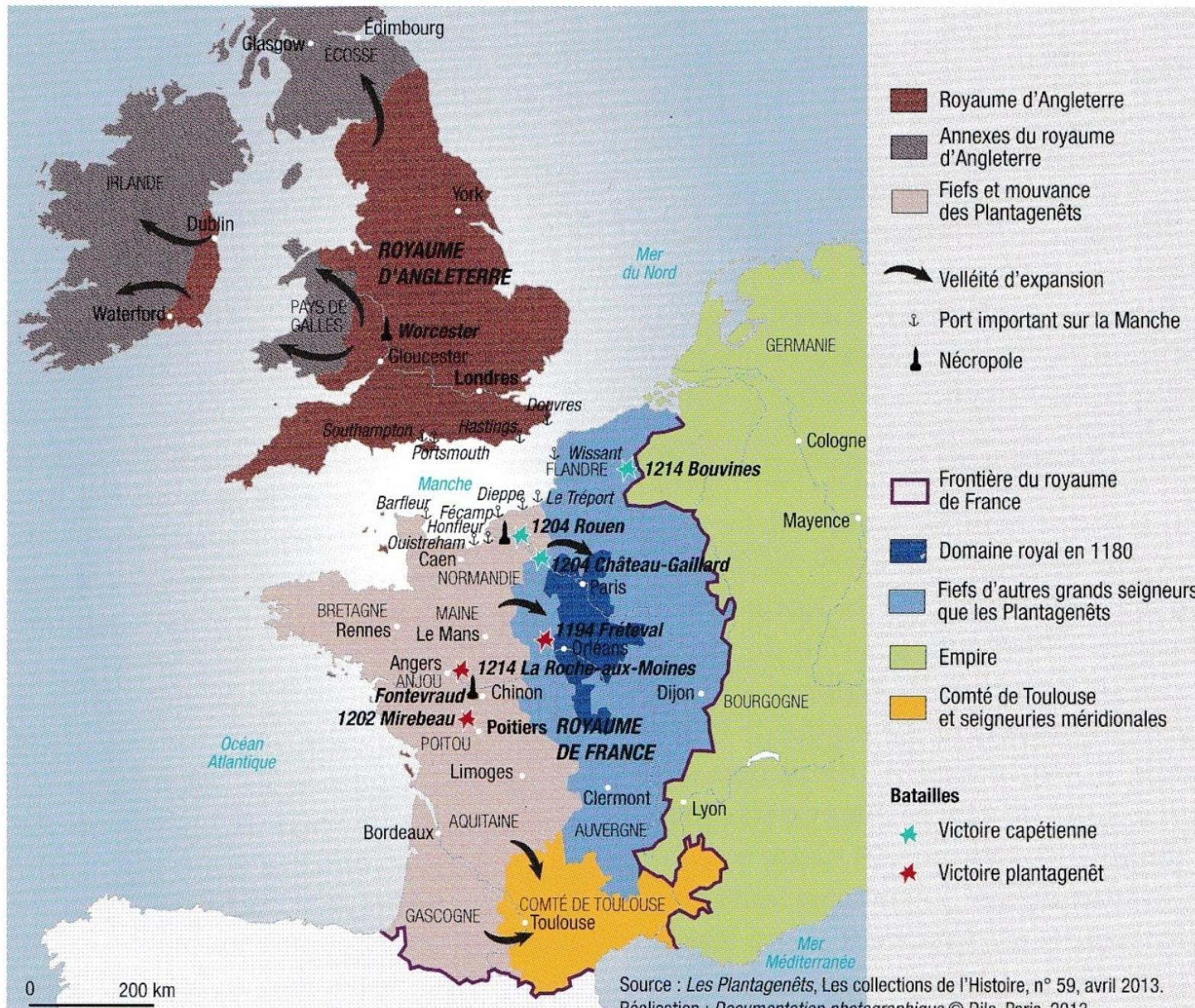
III- Les mutations : Le bouleversement des rapports de force politiques et géopolitiques.

A- La « naissance » de la France.



Le rassemblement capétien au XIII^e siècle

LA PUISSANCE DES PLANTAGENÊTS À LA FIN DU XII^e SIÈCLE





HENRI PLANTAGENÊT ET SES FILS (?) À LA CHASSE. FIN DU XII^e SIÈCLE-DÉBUT DU XIII^e SIÈCLE

ÉDIT D'HENRI II RELATIF AUX ARMES DEVANT ÊTRE DÉTENUES PAR SES SUJETS

L'an 1181, la fête de Noël étant arrivée, Henri, roi d'Angleterre, tint sa cour au Mans, en présence de l'archevêque de Bordeaux, de plusieurs évêques et des comtes et barons de toute la province. Cela fait, le même roi fit un édit public pour toute sa terre située au-delà de la mer, ordonnant que tous ceux ayant en biens meubles cent livres angevines aient un cheval et des armes de chevalier, à savoir un haubert¹, un écu², une épée, une lance et les autres choses nécessaires aux chevaliers. Il ordonna également que tous ceux ayant en biens meubles quarante, trente ou au moins vingt-cinq livres angevines aient un haubergeon³, une lance et une épée. Il ordonna également que tous les autres aient un gambeson⁴, un chapeau de fer⁵, une lance et une épée ou un arc et des flèches. Il interdit également à quiconque de vendre ses armes mais ordonna de les léguer à sa mort à l'héritier le plus proche.

*Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis,
tome I, Londres, éd. W. Strubbs, 1867.*

1. Sorte de cote de mailles. 2. Bouclier. 3. Petit haubert. 4. Veste molletonnée. 5. Casque.

B- Le Saint Empire.

Rois et empereurs germaniques

Henri I^{er} 919-936



Ottoniens



Otton I^{er} roi 936-973, emp. 962



Otton II roi 973-983, emp. 967



Conrad de Lorraine



Henri de Bavière

Otton III roi 983-1002, emp. 996



Otton duc de Carinthie



Henri II emp. 1002-1024



Henri de Worms



Saliens

Conrad II 1024-1039, emp. 1027



Henri III 1039-1056, emp. 1046



Henri IV 1056-1106, emp. 1084

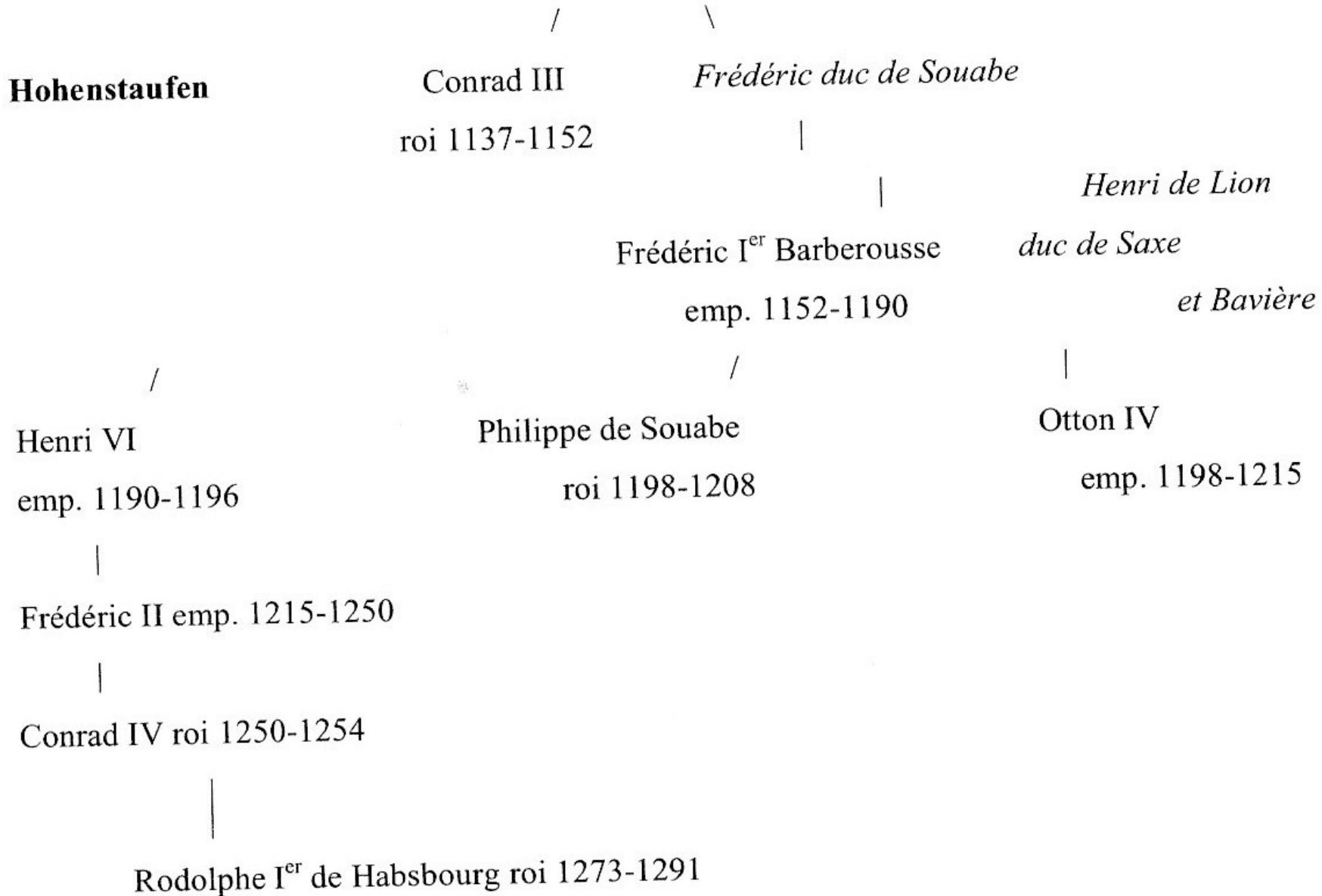


Henri V 1106-1125, emp. 1111



Agnès





L'empereur Henri VI rencontre le pape Célestin III en 1191.

Source: Petrus de Ebulo,
Liber ad honorem Augusti,
XIIIe siècle.



« Voici que sort de la mer la bête pleine de noms blasphématoires, la bête qui arme sa furie des griffes de l'ours et de la gueule du lion. Elle ouvra la bouche pour outrager le nom divin et ne cesse de lancer les mêmes javelots contre le tabernacle de Dieu et contre les saints qui demeurent dans les cieux. De ses serres et de ses dents d'acier, elle veut mettre tout en lambeaux et broyer le monde sous ses pieds [...]. Cessez de vous étonner qu'il lève contre Nous le poignard de ses outrages, celui qui déjà se dresse pour effacer de la Terre le nom du seigneur. Au contraire, afin de résister à ses mensonges par la vérité manifeste [...], regardez la tête, le corps et la queue de cette bête, de ce Frédéric, de ce prétendu empereur. »

Encyclique du Pape Grégoire IX prononcée après l'excommunication de Frédéric II en 1239.





© <http://www.cgb.fr>

Liber Augustalis, 1232 :

Imperator Fridericus secundus

Romanorum Caesar semper Augustus

Italicus Siculus Hierosolymitanus

Arelatensis

Felix victor ac triumphator

Frédéric II par la grâce de Dieu roi des Romains et toujours auguste et roi de Sicile,
par le présent écrit, faisons savoir tant aux personnes présentes qu'à celles à venir que
nous recevons, par notre grâce ordinaire et la clémence habituelle de notre bonté,
l'église sise à Lure, dans l'archevêché de Besançon, sous notre protection et défense
spéciale, tant les moines et que tous ses autres hommes ainsi que toutes les
possessions, dans les droits propres à cette église, lui confirmant tous les bons droits et
bonnes coutumes dont elle avait l'habitude d'user autrefois, *au temps du seigneur*
empereur Frédéric notre grand-père et du seigneur empereur Henri notre père
d'heureuse mémoire et de tous nos autres prédecesseurs empereurs et rois. Nous
demandons et décidons fermement que personne n'ose dorénavant aller contre ou
offenser la susdite église à propos de tout ce qui précède. Nous avons fait le présent
écrit pour la mémoire de notre protection et confirmation envers celle-ci et notre appui
inviolable, confirmé par notre sceau de majesté. Donnée à Brisach l'année de
l'incarnation du Seigneur 1218, le 17^ejour des calendes d'avril, indiction 6.



Capétiens et Plantagenêts

Le domaine royal à l'avènement de Philippe Auguste

(1180)
Le domaine royal
à la mort de
Philippe Auguste
(1223)

Possessions d'Henri II

Plantagenêt (1154-1399)
Dépendances du royaume d'Angleterre à la

fin du règne de Philippe Auguste
Croisades
→ 3^e croisade (1189-1192)

→ 4^e croisade

(1202-1204)

- Venu(e) après la 4^e croisade
- 7^e croisade (1248-1254)

États latins

Empire latin
de Constantinople
en 1204

États latins d'Orient
(XII^e et XIII^e s.)
(étendue maximale)

Lutte du Sacerdoce et de l'Empire

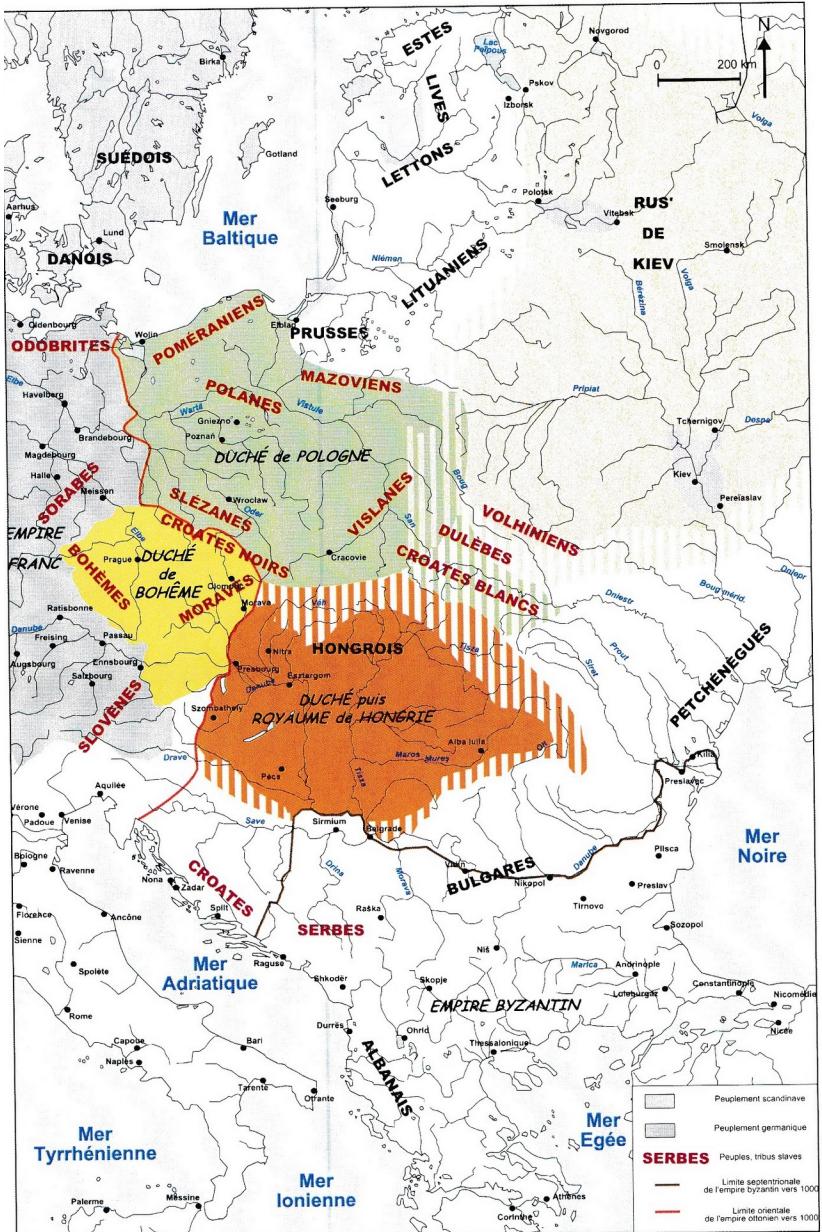
Limites du Saint Empire romain germanique

- Lombardie en 1167

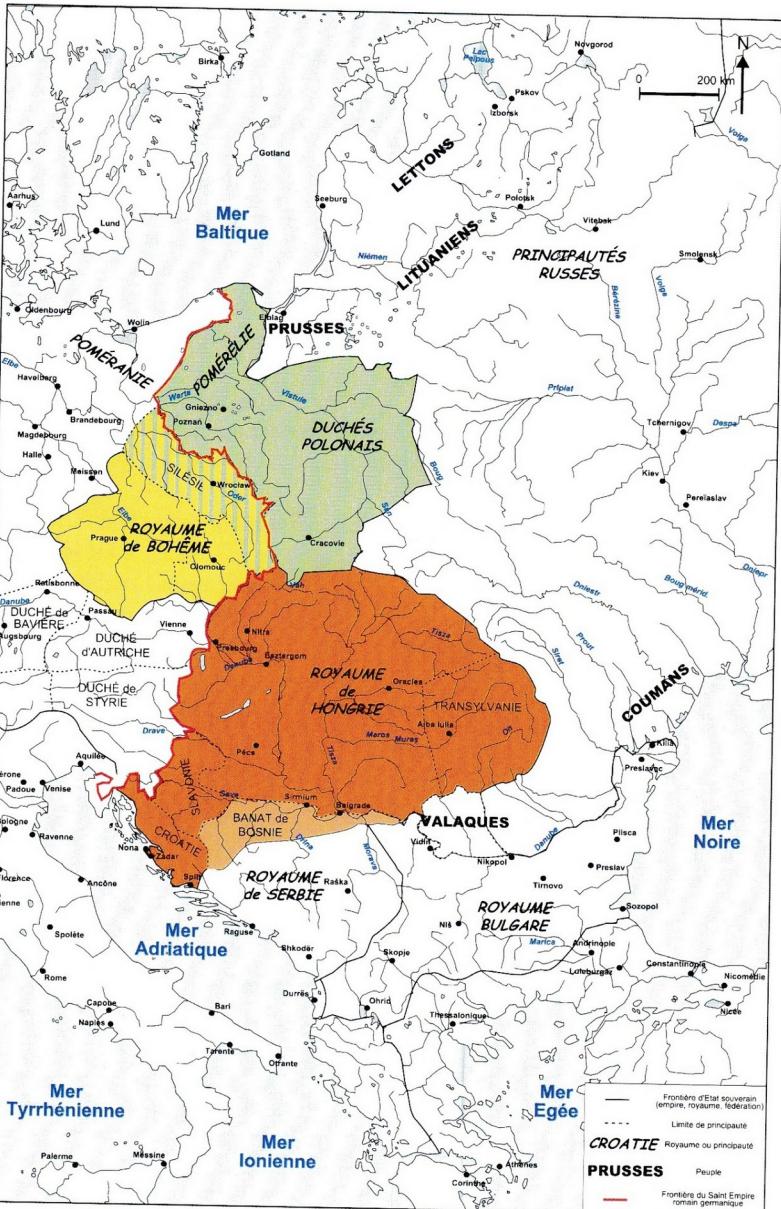
Empire byzantin vers 1180

États grecs (byzantins vers 1214)

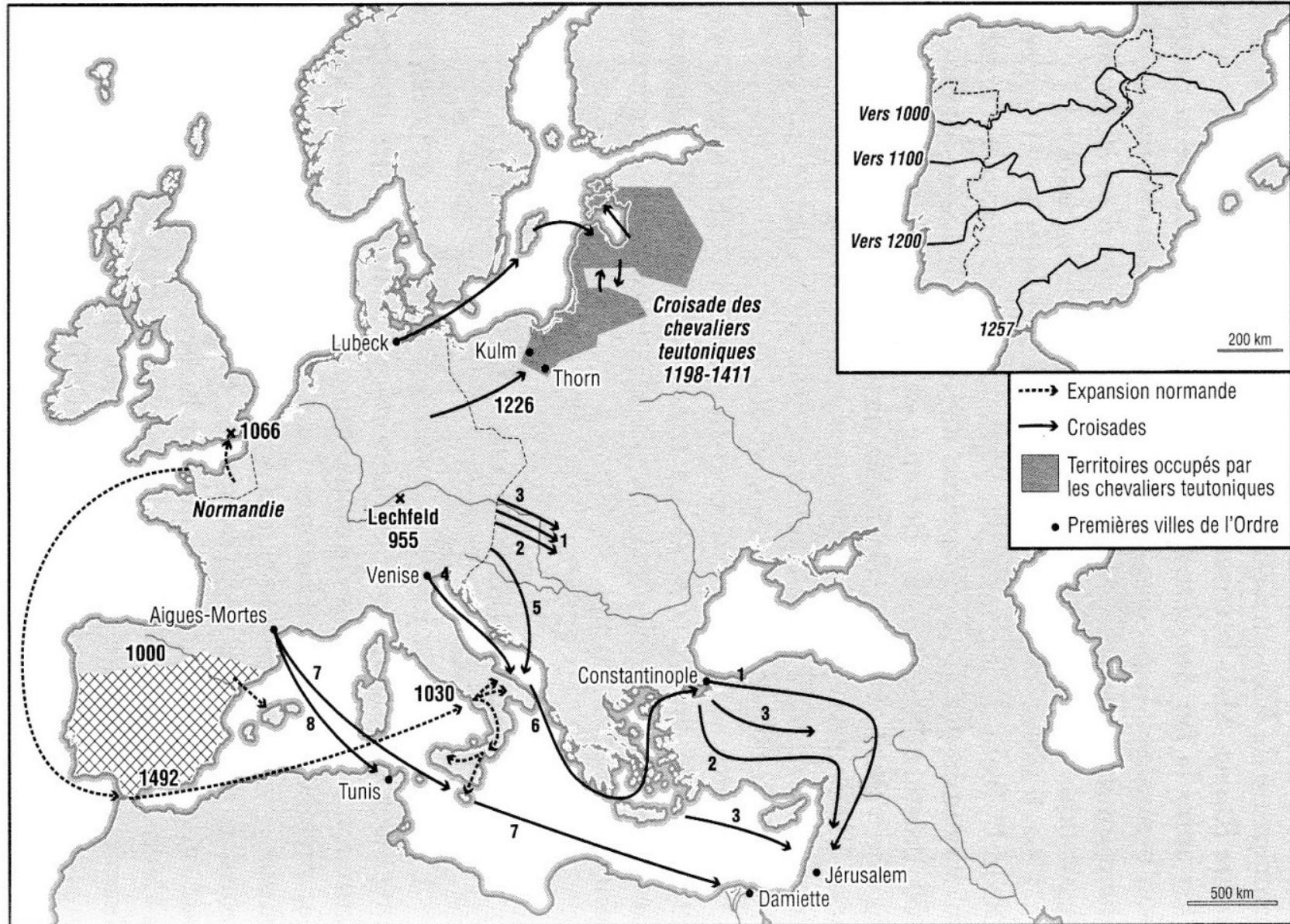
- ← Armées mongoles de Gengis Khan
- Armées mongoles de Bataille
- ★ Batailles

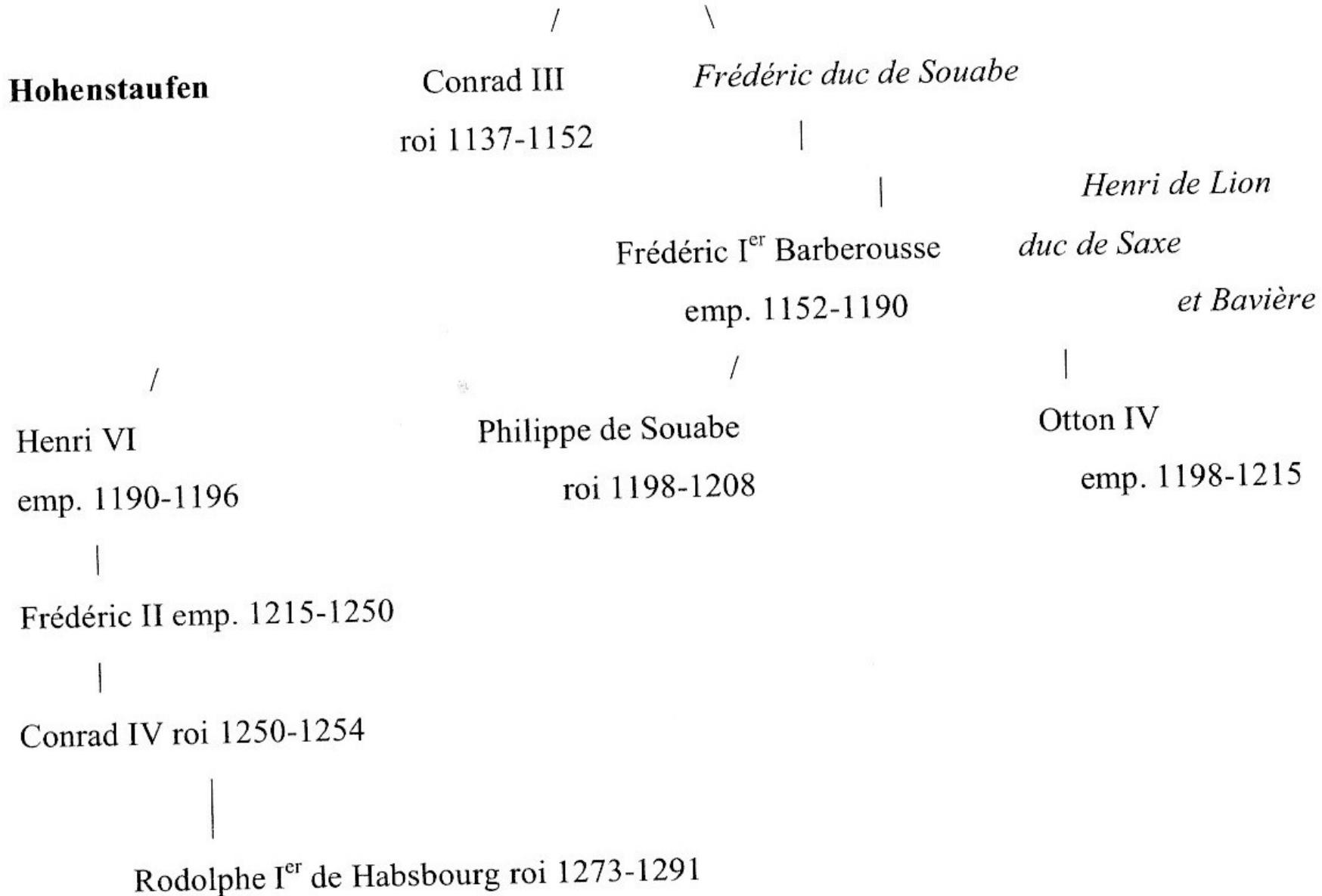


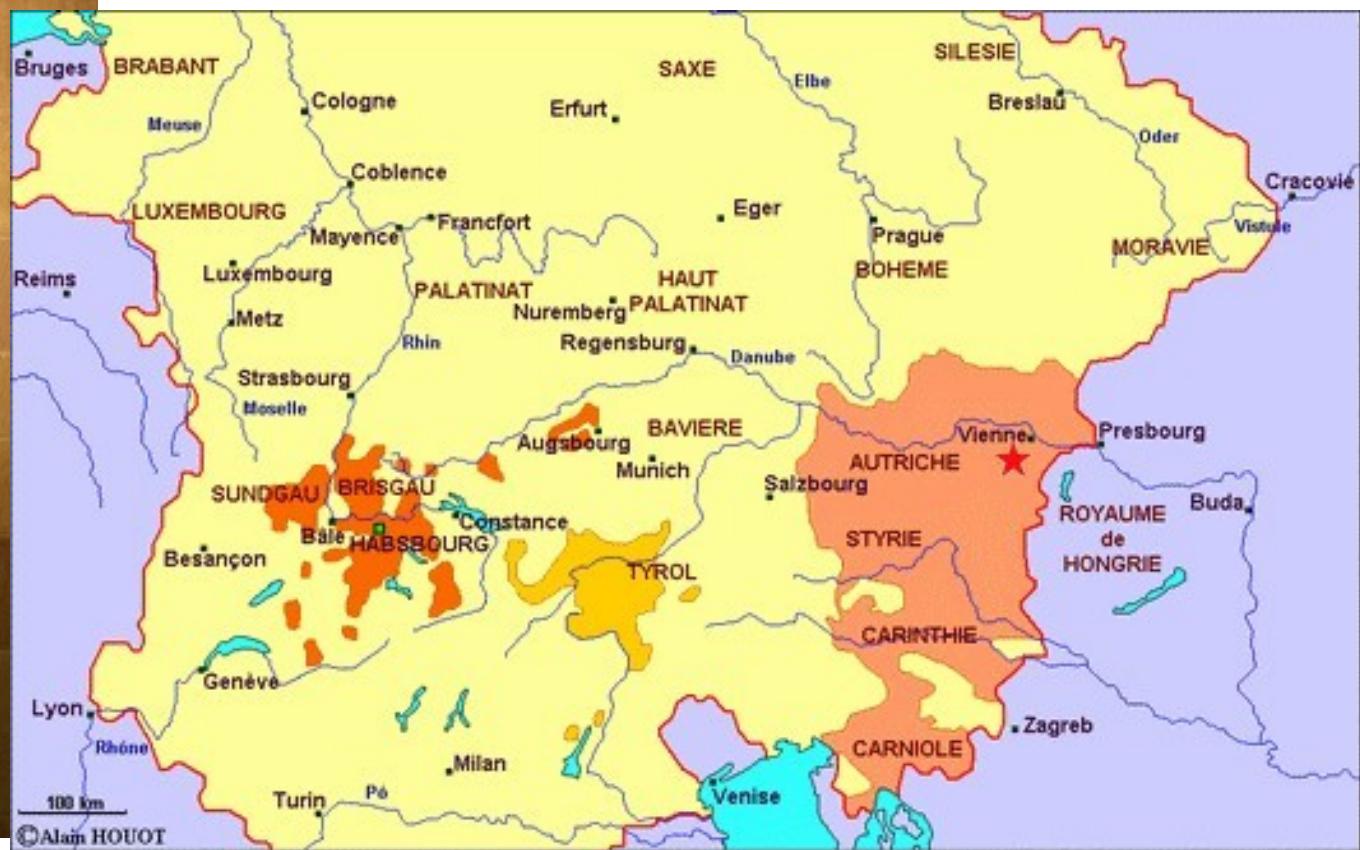
CARTE 1. – Les peuples centre-européens au X^e siècle.



CARTE 2. – L'Europe centrale vers 1200.



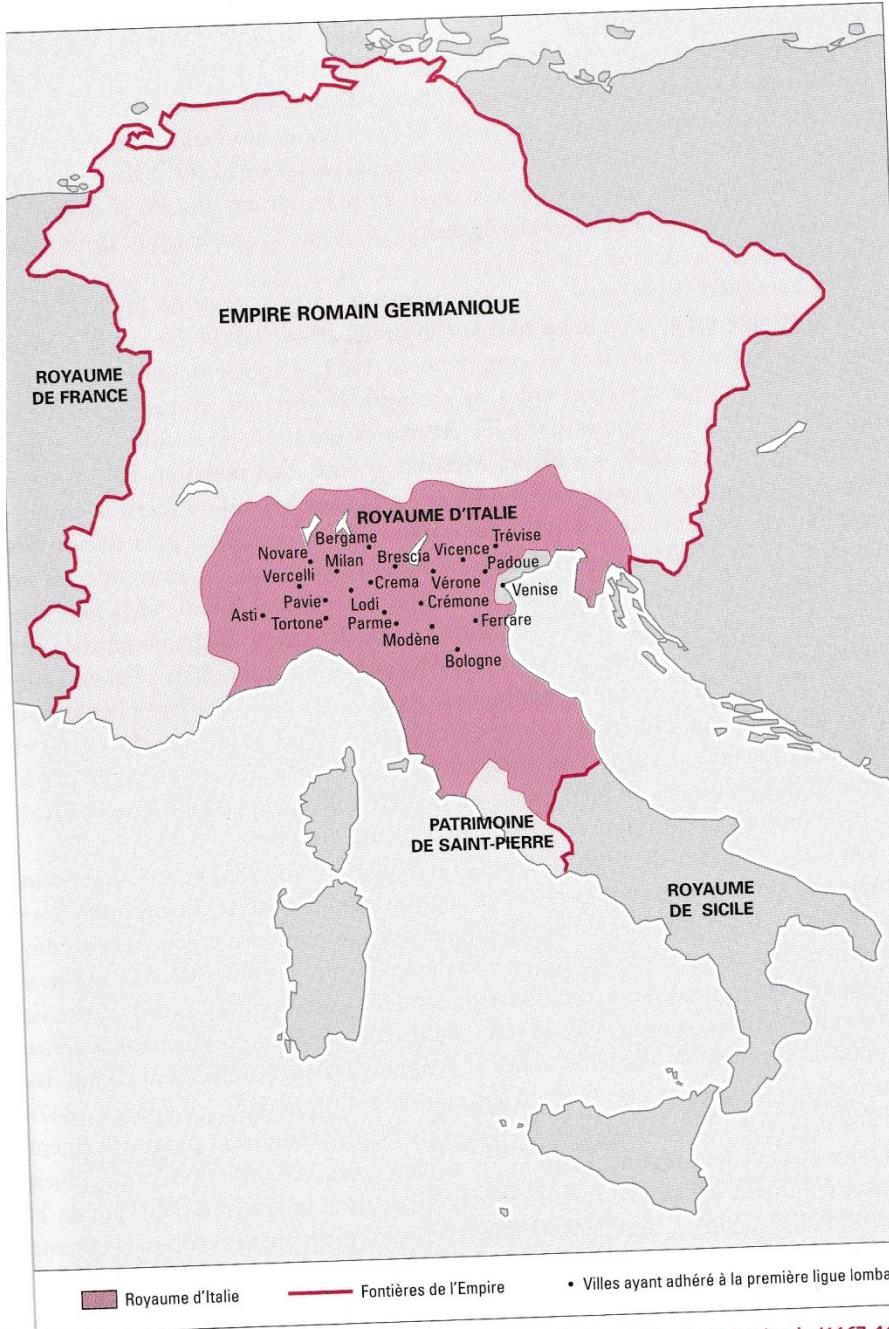




L'AUTRICHE
XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles
Les débuts des Habsbourg

- Le château de Habsbourg, lieu d'origine de la famille
 - Duchés nationaux
 - 1278 : Rodolphe Ier vainqueur du roi de Bohême Ottokar II lors de la bataille de Dürnkrut
 - Limite du Saint Empire
- gains territoriaux de Rodolphe et de son fils Albert
- 1365, conquête du Tyrol

C- La péninsule italienne de Venise à Palerme.



L'Empire de Frédéric Barberousse et les communes italiennes de la première ligue lombarde (1167-1171).
D'après Elisa OCCIPINTI, *L'Italia dei Comuni. Secoli xi-xiii*, Rome, Carroci, 2000, p. 12.



Royaumes, communes et États seigneuriaux en Italie à la mort de Frédéric II (1250). D'après Isab

LAZZARINI, *L'Italia degli Stati territoriali. Secoli xiii-xv*, Rome-Bari, Laterza, 2003, p. 51.

L'Italie morcelée XIII^e - XIV^e siècles



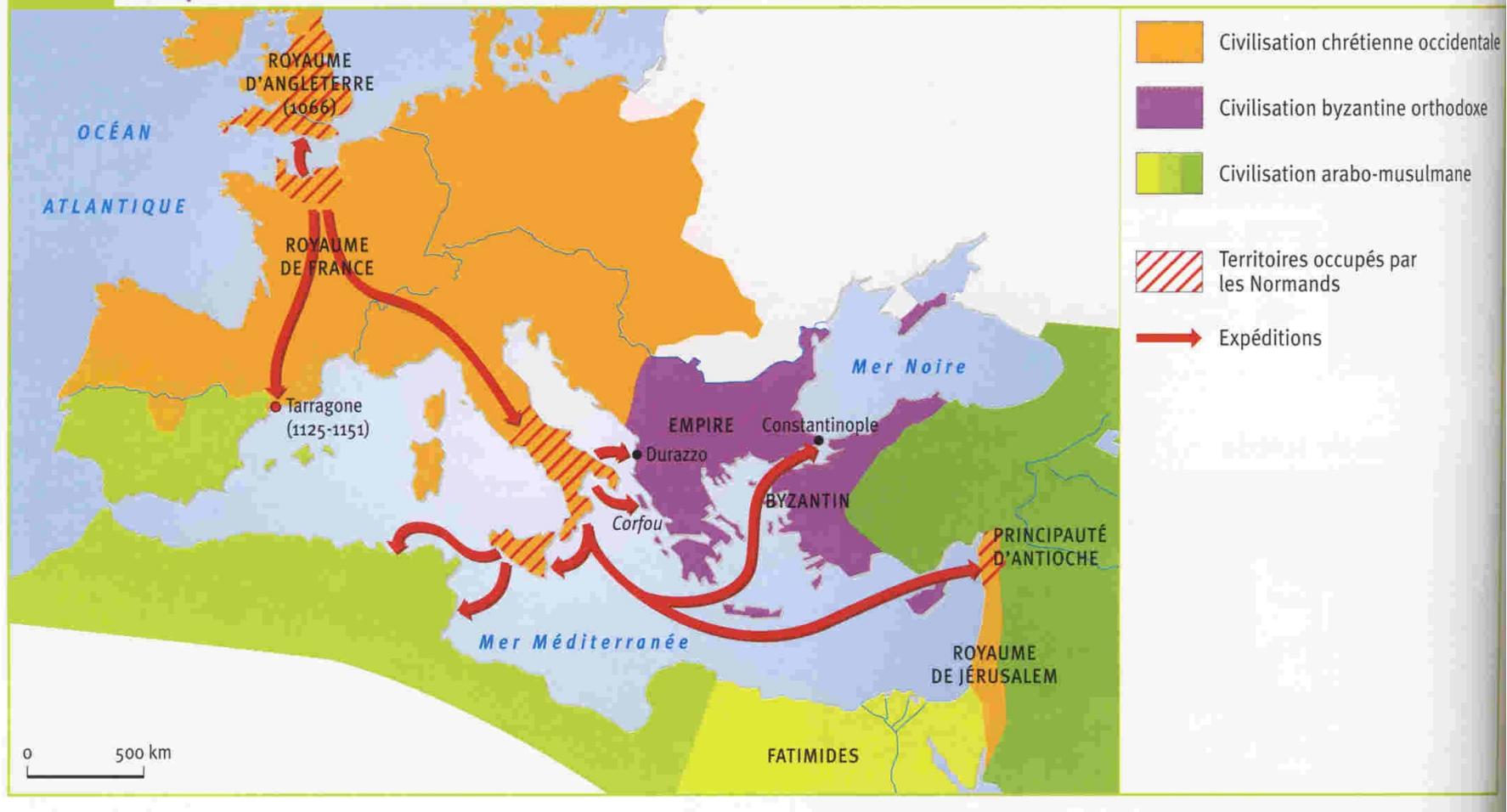
« Seul, le pontife romain mérite d'être appelé universel. Seul, il peut déposer ou absoudre les évêques. Le pape est le seul homme dont tous les princes baissent les pieds. Il est le seul dont le nom soit prononcé dans toutes les églises. Son nom est unique dans le monde.

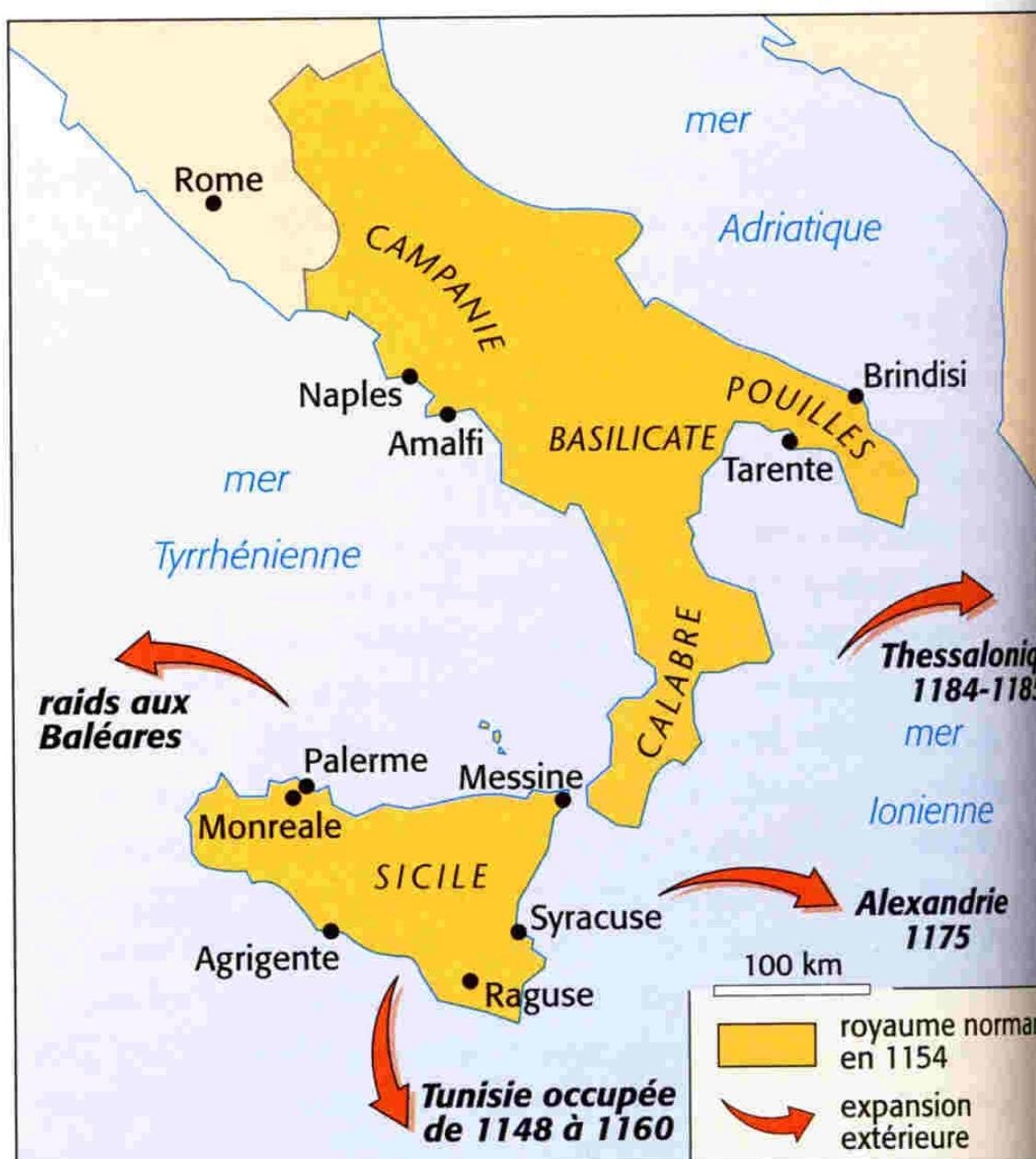
Il lui est permis de déposer les empereurs. Il ne doit être jugé par personne. L'église romaine n'a jamais erré, et comme l'atteste l'Ecriture, ne pourra jamais errer. »

Dictatus Papae, 1075.

DOC 1

L'expansion normande aux XI^e et XII^e siècles





2 | Le royaume normand d'Italie et de Sicile au XII^e s

Les rois de Sicile occupent temporairement des terres musulmanes

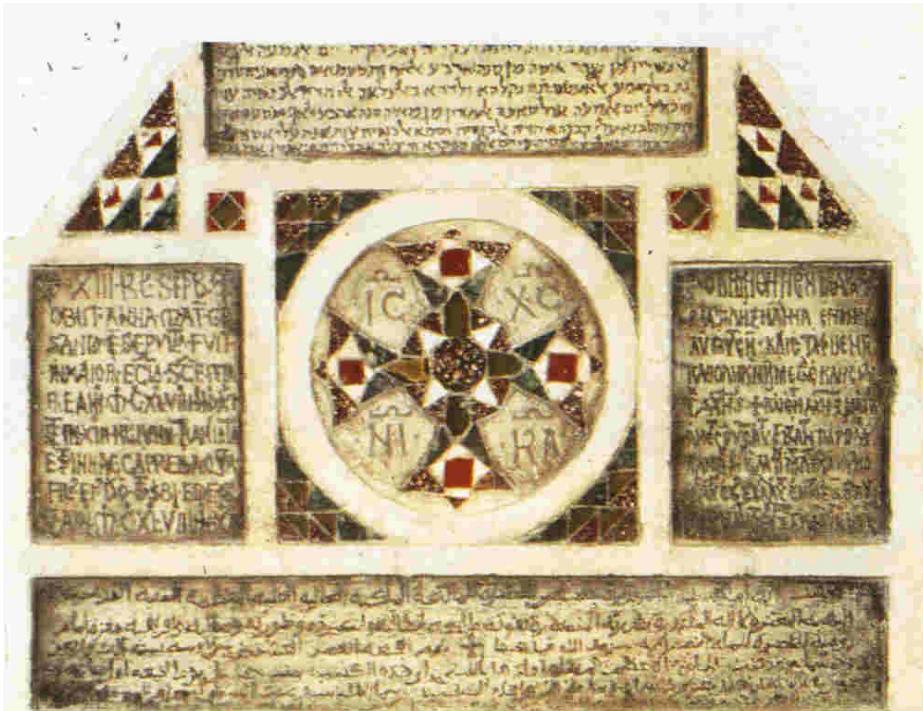
Le roi de Sicile est admirable en ceci qu'il a une conduite parfaite. Il emploie des musulmans comme fonctionnaires [...] qui restent tous, ou presque, attachés à la loi musulmane. Le roi a pleine confiance dans les musulmans et se repose sur eux pour ses affaires et ses travaux les plus importants. [...]

C'est le souverain de la Chrétienté qui mène le train le plus somptueux, le plus luxueux et qui est le plus opulent. Il ressemble aux souverains musulmans : comme eux, il plonge dans les délices du pouvoir, établit les lois, [...] exagère la pompe royale et l'étalage de son apparat. [...]

Un autre fait admirable qu'on rapporte à propos de sa personne, est qu'il lit et écrit arabe. [...]

Nous avons appris qu'il y avait eu dans cette île un séisme qui avait fait trembler la terre et effrayé ce roi polythéiste. Il parcourait son palais et entendait ses femmes et ses eunuques invoquer le nom d'Allah et celui de son Prophète. Comme ils conçurent quelques craintes en voyant le roi, celui-ci leur dit pour les rassurer : « Que chacun évoque son Dieu et Celui à qui il croit ! »

Epitaphe quadrilingue (latin, grec, arabe, judéo-arabe) d'une église de Palerme.

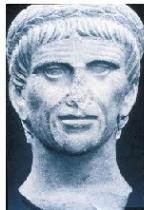


« Anne, mère du prêtre Grisante, prêtre de la Majesté souveraine, royale, haute et élevée, magnifiée, splendide, sanctifiée, éclatante, qui se glorifie grâce à Dieu, unie par son Pouvoir, victorieuse par Sa force, souveraine d'Italie, de Lombardie, de Calabre, de Sicile et d'Ifriqiya, qui rend glorieux l'imam de Rome, qui défend la communauté chrétienne – que dieu rende éternelle sa principauté – est décédée le vendredi, dans l'après-midi du 20 août de l'année 543 [1148]. »



3 La mort du roi Guillaume II (Miniature tirée de Petrus de Ebulo, *Liber ad honorem Augusti*, vers 1200. Burgerbibliothek, Berne.)





dynastie des Hohenstaufen rois de Sicile



Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250)
roi de Sicile par sa mère Constance
roi de Jérusalem par son mariage avec
Yolande de Brie, fille de Jean de
Brie et de Marie de Montferrat, roi et
reine de Jérusalem

Bianca Lancia (sa 4ème épouse)

Conrad Ier
roi de Sicile de 1250 à 1254

Manfred de Hohenstaufen
roi de Sicile de 1258 à 1266
fils "illégitime" de Frédéric II, il fit assassiner son frère Conrad Ier
et fit passer son frère Conrad II pour mort pour se faire couronner
il est battu en 1266 à la Bataille de Bénévent par Charles d'Anjou
qui devient roi de Sicile
excommunié par le Pape pour avoir
passé une alliance avec les Sarrasins

Conrad II
roi de Sicile de 1254 à 1258



Constance de Sicile
héritière de la Sicile

Pierre III d'Aragon
roi de Sicile de 1282-1285
après les Vèpres Siciliennes



dynastie des Aragon jusqu'en 1516
(puis Habsbourg / puis Bourbons)





Conclusion : l'affirmation des monarchies « nationales ».

